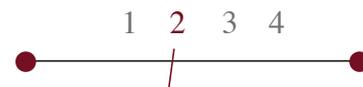


ÉCOLE
NORMALE
SUPÉRIEURE
DE LYON



2023

*Budget Initial
2023*



Sommaire

1. Préambule	2
2. Principaux chiffres du budget initial 2023	5
2.1 Synthèse.....	5
2.2 Recettes prévisionnelles du budget initial 2023.....	6
2.3 Dépenses prévisionnelles du budget initial 2023.....	7
3. Recettes et dépenses globalisées du budget initial 2023	11
3.1 Recettes globalisées du budget initial 2023.....	11
3.1.1 La subvention pour charges de service public – SCSP.....	12
3.1.2 Les recettes globalisées générées par l'établissement.....	14
3.1.3 Les recettes globalisées pré-affectées.....	15
3.2 Dépenses globalisées du budget initial 2023.....	16
3.2.1 Les dépenses de fonctionnement.....	16
3.2.2 Les dépenses d'investissement.....	18
3.2.3 La masse salariale.....	21
4. Recettes et dépenses fléchées du budget initial 2023	38
4.1 Recettes fléchées du budget initial 2023.....	38
4.2 Dépenses fléchées du budget initial 2023.....	39
5. Indicateurs et ratios budgétaires et comptables	42
5.1.1 Le solde budgétaire du BI 2023.....	43
5.1.2 La trésorerie du BI 2023.....	44
5.1.3 Les restes-à-payer.....	44
5.1.4 Les ratios en comptabilité budgétaire.....	45
5.2.1 Le résultat du BI 2023.....	47
5.2.2 La capacité d'autofinancement (CAF) du BI 2023.....	48
5.2.3 Le fonds de roulement du BI 2023.....	49
5.2.4 Les ratios en comptabilité générale.....	51
6. Annexes réglementaires	53
6.1 Annexe 1 : tableau des emplois.....	53
6.2 Annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires.....	54
6.3 Annexe 3 : tableau des dépenses par destination et des recettes par origine.....	55
6.4 Annexe 4 : tableau d'équilibre financier.....	57
6.5 Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers.....	58
6.6 Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale.....	59
6.7 Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie.....	60
6.8 Annexe 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées.....	61
6.9 Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles.....	62
6.10 Annexe 9bis : tableau de suivi des opérations immobilières.....	64
6.11 Annexe 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles.....	65
6.12 Annexe 11 : tableau des unités mixtes de recherche.....	66
6.13 Tableau de synthèse budgétaire et comptable.....	67
6.14 Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de paiement (DPGECP).....	68
6.15 Projet annuel de performance (PAP).....	71
7. Structure budgétaire 2023	73
8. Critères des recettes fléchées	74
9. Glossaire	76

1. Préambule

Le budget initial 2023 a été construit en tenant compte de fortes incertitudes liées à la conjoncture internationale et nationale. L'année 2022 a en effet été marquée par l'accélération de l'inflation et la forte hausse des coûts de l'énergie, sous l'effet de la reprise d'activité post-covid puis de la guerre en Ukraine, mais aussi par la revalorisation de +3,5% du point d'indice dès le 1^{er} juillet 2022 non compensée par l'Etat. Tous ces éléments pèsent fortement sur les équilibres budgétaires de l'ENS de Lyon.

Face à ce contexte très contraint, la Première ministre a annoncé dès le 27 octobre dernier la mise en place d'un « amortisseur électricité » permettant de diminuer les charges d'électricité en 2023. Les contours de ce mécanisme seront précisés par le projet de loi de finances 2023 puis par décret. Par ailleurs, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a annoncé la mise en place d'un fonds de compensation de 275 M€ afin que les établissements aient une visibilité renforcée sur leurs moyens financiers et préservent au mieux leurs capacités financières. L'ENS de Lyon a ainsi été informée qu'un premier versement relatif à ce fonds de compensation du surcoût énergétique interviendra dès décembre 2022 à hauteur de 1,24M€.

De plus, le MESR a précisé dans un courrier daté du 10 novembre 2022 que la revalorisation du point d'indice sera compensée à partir de 2023 pour les fonctionnaires et les contractuels, y compris les contrats doctoraux. Ce même courrier stipule qu'à titre exceptionnel, les fonds de roulement des établissements pourront être mobilisés lors de l'élaboration des budgets initiaux 2023 pour équilibrer les charges de fonctionnement liées aux surcoûts constatés sur l'énergie. Le compte de résultat prévisionnel 2023 pourra en conséquence présenter une perte comptable. Dans leurs attributions de contrôle budgétaire, les rectorats de région académique autoriseront le prélèvement sur les réserves afin de réaliser l'équilibre réel conformément aux dispositions de l'article R 719-61 du code de l'éducation.

La ministre a enfin souligné à plusieurs reprises que la conjoncture actuelle ne doit conduire ni à pénaliser les projets de recherche ou d'investissements des établissements, ni à dégrader les conditions d'enseignement, ni à différer la réalisation des recrutements prévus. C'est dans cette optique que l'Ecole propose une campagne d'emplois 2023 ambitieuse avec 21 postes d'enseignants-chercheurs et 11 postes de BIATSS. Des opérations immobilières vont également se poursuivre en 2023 : étanchéité et rénovation intérieure de la BDL, aménagement du sous-sol du bâtiment M6, aménagement de locaux d'enseignement sur le site Monod etc.

Malgré les signaux positifs de l'Etat, la hausse significative des dépenses énergétiques évaluée pour 2023 se répercute sur les équilibres financiers de l'établissement et entraîne les prévisions suivantes : un déficit du résultat, un prélèvement sur le fonds de roulement et un prélèvement sur la trésorerie pour absorber ce surcoût. Afin de faire face au risque

de pénurie de l'approvisionnement des énergies, l'État a enjoint les établissements publics à se doter d'un plan de sobriété énergétique. Ce plan est en cours d'élaboration dans l'établissement et s'inscrit dans une démarche plus large conduite par l'École depuis 2019 pour inscrire ses activités dans une démarche durable et responsable. A ce titre plusieurs actions sont d'ores et déjà menées avec la constitution de groupes de travail dans différents domaines (numérique, achat, énergie, bâtiment, mobilité, pratiques en recherche et formation, culture commune, ...) avec pour objectif de proposer des actions concrètes visant à la réduction de notre empreinte carbone, de l'émission de gaz à effet de serre induite par nos activités et de manière corrélée, réduction de nos consommations énergétiques. Sur ce dernier point, l'État a fixé un objectif de réduction de 10% en 2024 par rapport à l'année 2019. Nous engagerons ainsi des actions pour tenter de réduire nos consommations énergétiques en consultant largement l'ensemble des parties prenantes : personnels, étudiants, instances représentatives du personnel.

Face à ce contexte et dans la perspective de la nomination prochaine d'un(e) nouveau(-elle) Président(e) de l'ENS de Lyon, l'administrateur provisoire propose au conseil d'administration un budget initial en légère baisse avec une ouverture de crédits sur les moyens « établissement » inférieure aux années précédentes et aux besoins remontés par les services tout en préservant les dépenses incompressibles. Le but est de permettre à l'établissement de conduire ses missions et à la future présidence de conserver des marges de manœuvre pour mettre en œuvre sa politique.

L'élaboration du budget initial s'est également heurtée à une contrainte exceptionnelle. La pré-notification de la subvention pour charges de service public n'a jamais été aussi tardive. Elle a en effet été transmise par le MESR le 24 novembre après-midi, contre fin octobre habituellement, ce qui a entraîné une grande difficulté pour finaliser les documents dans les délais règlementaires.

L'année 2023 est également marquée par la fin du statut de service à comptabilité distincte (SACD) de la BDL qui devient désormais un service commun de la documentation (SCD). Cet exercice budgétaire se caractérise en outre par la mise en œuvre de nouveaux marchés transversaux tels que le marché des prestations de sécurité incendie et sûreté gardiennage, la fourniture et installation de matériel audiovisuel ou encore le traitement des déchets pour lesquels des hausses de tarifs devraient être constatées.

Les indicateurs budgétaires et comptables évalués pour ce BI 2023 s'appuient, pour la première fois, sur une prévision d'exécution des recettes et dépenses 2022 présentée dans les tableaux de la liasse budgétaire. Cet exercice a été d'autant plus complexe que l'année 2022 a rencontré un certain nombre d'incertitudes : compensation ou non du point d'indice et de la hausse du SMIC, hausses successives des coûts énergétiques... Cet atterrissage 2022 permet ainsi d'ajuster les indicateurs au regard des éléments connus en novembre.

Il est à signaler enfin que le nouveau régime de la responsabilité financière des gestionnaires publics (RGP) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Par la suppression du

régime de responsabilité propre aux comptables, celui-ci rénove les conditions d'engagement de la responsabilité des différents acteurs devant les juridictions financières. Cette réforme impose de renforcer la maîtrise des risques financiers et comptables, en les priorisant dans un premier temps sur les plus significatifs pour mieux les contrôler, et de sécuriser les procédures des chaînes de la dépense et de la recette.

Au vu de l'ensemble des éléments évoqués, les principaux chiffres et indicateurs prévisionnels 2023 sont les suivants :

- Un volume de 153,2M€ d'autorisations d'engagement dont 108M€ de masse salariale
- 155,7M€ de crédits de paiement
- Des recettes encaissables estimées à 144,1M€
- Un solde budgétaire déficitaire de 11,6M€
- Un niveau de trésorerie à hauteur de 19,3M€
- Un résultat déficitaire de 6,8M€ entraînant une insuffisance d'autofinancement de 3,7M€
- Un prélèvement sur fonds de roulement de 9,3M€, portant le niveau de fonds de roulement à 11,5M€ représentant 28 jours de fonctionnement.

De quoi parle-t-on ?

Le BI signifie le **Budget Initial**. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

Le BR signifie le **Budget Rectificatif**. En cours d'année et en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'établissement peut être amené à revoir les prévisions inscrites au budget primitif. Il le fait via un BR. Le BR est voté dans les mêmes formes que le budget rectificatif, lors du CA de juillet au sein de l'ENS de Lyon

2. Principaux chiffres du budget initial 2023

2.1 Synthèse

BI 2023 : RECETTES

Recettes en encaissements	
Recettes globalisées	133 444 486 €
Recettes fléchées	10 621 723 €
TOTAL	144 066 209 €

Solde budgétaire	-11 639 939 €
-------------------------	----------------------

Détail recettes globalisées	
Subvention pour charges de service public (SCSP)	123 910 629 €
Recettes propres générées par l'établissement	5 425 115 €
Recettes globalisées pré-affectées	4 108 742 €
TOTAL recettes globalisées	133 444 486 €

Solde budgétaire globalisé	-10 369 068 €
-----------------------------------	----------------------

Détail recettes fléchées	
ANR PIA	2 216 566 €
ANR hors PIA	3 184 540 €
Union européenne	2 875 159 €
Région	1 149 785 €
Autres	1 195 673 €
TOTAL recettes fléchées	10 621 723 €

Solde budgétaire fléché	-1 270 871 €
--------------------------------	---------------------

BI 2023 : DÉPENSES

Dépenses en crédits de paiement (CP)	
Dépenses de masse salariale	107 981 065 €
Dépenses de fonctionnement	39 362 583 €
Dépenses d'investissement	8 362 500 €
TOTAL	155 706 148 €

Dépenses globalisées en CP	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Masse salariale Etat + reversements CDSN	100 388 360 €	11 568 494 €		111 956 854 €
Charges courantes de l'établissement		15 036 900 €		15 036 900 €
Fonctionnement des services		6 051 624 €		6 051 624 €
Investissements Direction patrimoine			2 970 600 €	2 970 600 €
Autres dépenses	1 651 534 €	3 225 624 €	2 920 418 €	7 797 576 €
TOTAL dépenses globalisées	102 039 894 €	35 882 642 €	5 891 018 €	143 813 554 €

Dépenses fléchées en CP	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
ANR PIA	715 259 €	370 766 €	721 800 €	1 807 825 €
ANR hors PIA	2 763 256 €	1 396 684 €	404 874 €	4 564 814 €
Union européenne	1 157 524 €	673 132 €	672 062 €	2 502 718 €
Région	202 663 €	279 384 €	5 760 €	487 807 €
Autres	1 102 469 €	759 975 €	666 987 €	2 529 430 €
TOTAL dépenses fléchées	5 941 171 €	3 479 941 €	2 471 482 €	11 892 594 €

Le solde budgétaire est la différence entre les encaissements et les crédits de paiement. Les recettes et dépenses globalisées et les recettes et dépenses fléchées entraineront un solde déficitaire (prélèvement de la trésorerie).

2.2 Recettes prévisionnelles du budget initial 2023

Recettes en encaissements	Exécution 2020	Exécution 2021	BR 2022	Prévision exécution 2022	BI 2023	Variation BI 2023/BR 2022
Recettes globalisées	127 347 439 €	128 967 192 €	132 404 362 €	130 960 282 €	133 444 486 €	1 040 124 €
Recettes fléchées	9 976 001 €	10 945 374 €	11 454 759 €	10 012 736 €	10 621 723 €	-833 036 €
TOTAL recettes en encaissements	137 323 440 €	139 912 566 €	143 859 121 €	140 973 018 €	144 066 209 €	207 088 €

Tableau 1 – Recettes en encaissement inscrites au budget initial 2023

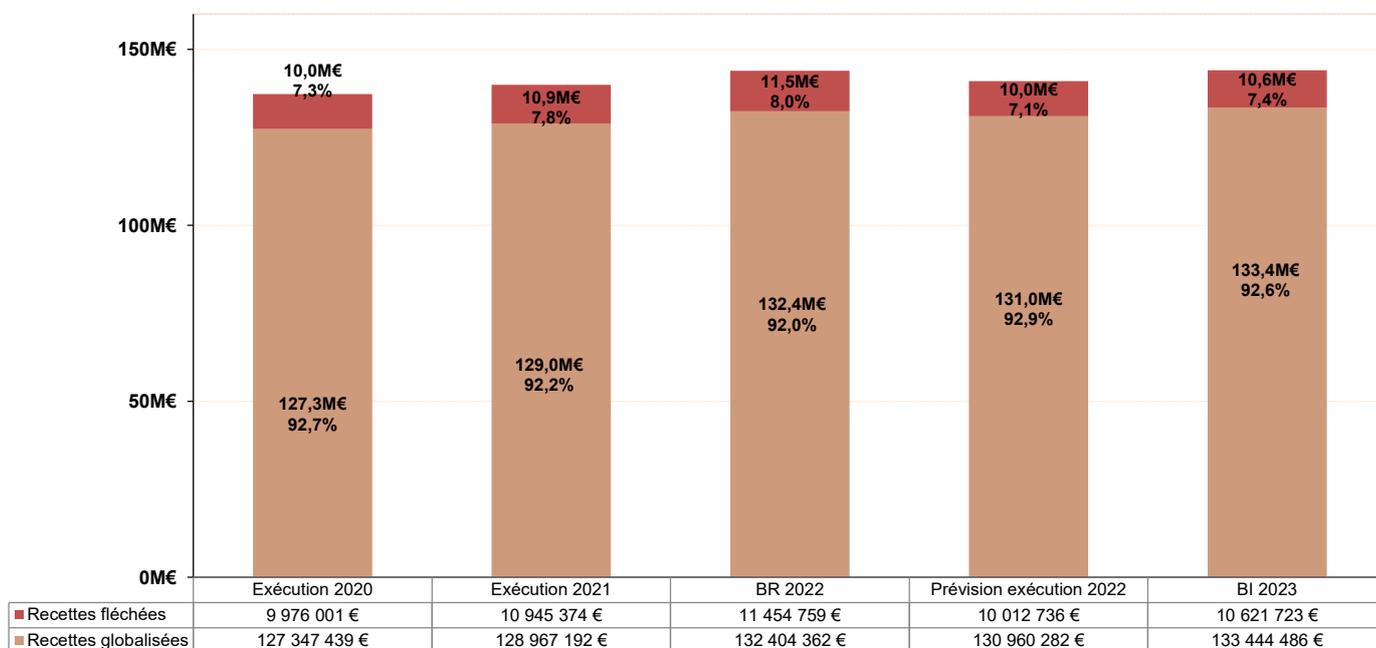


Figure 1 – Evolution des recettes globalisées et fléchées encaissées depuis 2020 (données prévisionnelles pour 2023)

Les recettes à l'encaissement prévues au BI 2023 sont stables par rapport aux prévisions du budget rectificatif 2022. Elles sont estimées à **144,07M€**.

Elles sont réparties entre les recettes globalisées pour 133,4M€ et les recettes fléchées pour 10,6M€.

2.3 Dépenses prévisionnelles du budget initial 2023

2.3.1.1 Autorisations d'engagement

De quoi parle-t-on ?

Les **autorisations d'engagement (AE)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'établissement. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.

Autorisations d'engagement (AE)	Exécution 2020	Exécution 2021	BR 2022	Prévision d'exécution 2022	BI 2023	Variation BI 2023/BR 2022
Masse salariale	98 951 977 €	99 974 022 €	106 737 679 €	105 137 679 €	107 981 065 €	1 243 386 € 1,2%
Fonctionnement	28 230 688 €	25 754 983 €	48 144 770 €	42 949 918 €	38 422 933 €	-9 721 837 € -20,2%
Investissement	5 354 737 €	7 695 016 €	11 665 370 €	7 854 000 €	6 773 813 €	-4 891 557 € -41,9%
TOTAL autorisations d'engagement	132 537 402 €	133 424 021 €	166 547 819 €	155 941 597 €	153 177 811 €	-13 370 008 € -8,0%

Tableau 2 – Autorisations d'engagement par masse inscrites au budget initial 2023

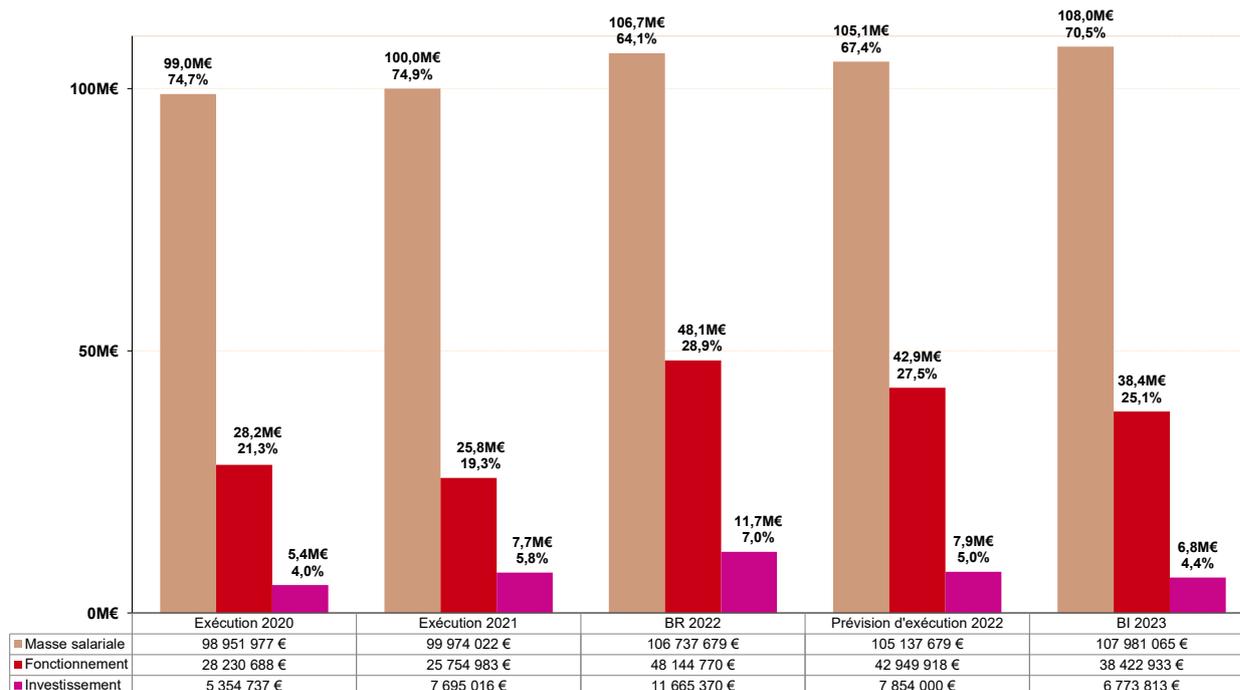


Figure 2 : évolution des autorisations d'engagement depuis 2020 par nature (données prévisionnelles en 2023)

Les dépenses en **autorisations d'engagement** sont prévues pour 153,2M€ à ce budget initial, en baisse de 2,7M€ en comparaison de la prévision d'exécution 2022.

Cela s'explique notamment par une diminution des engagements en investissement, que ce soit sur les contrats fléchés mais aussi sur les opérations d'aménagements et de travaux. En fonctionnement, le niveau d'AE diminue car 2022 s'est caractérisée par une très importante régularisation des engagements pour les reversements CDSN. Ce niveau reste toutefois très élevé en comparaison des années précédentes car il intègre les surcoûts énergétiques, entre autres.

La masse salariale mobilise 70,5% des AE inscrites à ce BI 2023, le fonctionnement 25,1% et enfin l'investissement 4,4%.

Nous verrons dans les paragraphes suivants l'analyse détaillée de ces prévisions.

2.3.1.1.2 Crédits de paiement

De quoi parle-t-on ?

Les **crédits de paiement (CP)** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.

Crédits de paiement (CP)	Exécution 2020	Exécution 2021	BR 2022	Prévision d'exécution 2022	BI 2023	Variation BI 2023/BR 2022	
Masse salariale	98 897 740 €	99 986 473 €	106 737 679 €	105 137 679 €	107 981 065 €	1 243 386 €	1,2%
Fonctionnement	29 798 156 €	29 041 730 €	37 717 495 €	31 701 974 €	39 362 583 €	1 645 088 €	4,4%
Investissement	5 071 859 €	6 832 808 €	10 950 706 €	5 152 000 €	8 362 500 €	-2 588 206 €	-23,6%
TOTAL crédits de paiement	133 767 755 €	135 861 012 €	155 405 880 €	141 991 653 €	155 706 148 €	300 268 €	0,2%

Tableau 3 – Crédits de paiement par masse inscrits au budget initial 2023

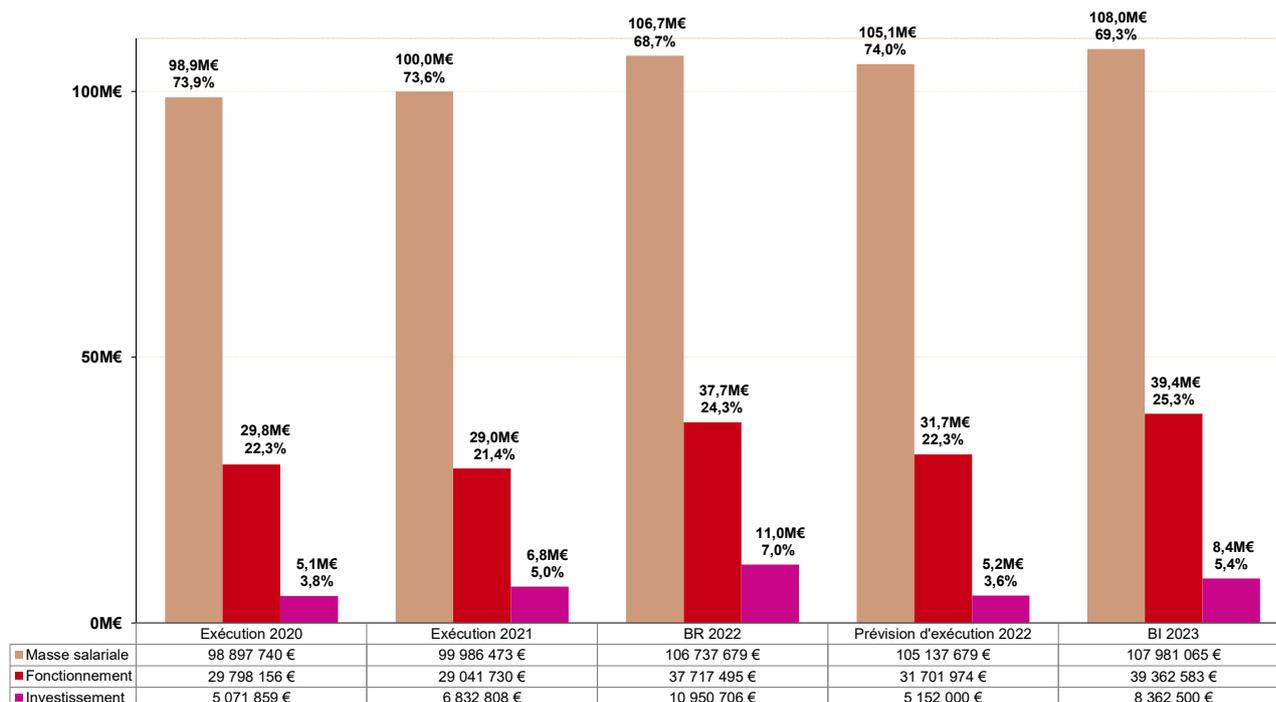


Figure 3 : évolution des crédits de paiement depuis 2020 par nature de dépenses (données prévisionnelles en 2023)

Les crédits de paiement inscrits au BI 2023 sont à un niveau identique à celui prévu au BR 2022, mais très élevés si l'on compare à la prévision d'exécution 2022 (+13,8M€).

Les prévisions sont liées à l'augmentation des dépenses énergétiques en fonctionnement, et à des décalages de paiement en investissement qui étaient prévus au BR 2022 et se réaliseront finalement en 2023 du fait des délais de livraison rallongés.

La masse salariale représente 69,3% des CP prévus au BI 2023, le fonctionnement 25,3% et enfin l'investissement 5,4%. Les actions LOLF précisent la destination des crédits consommés, permettant ainsi de mettre en lumière les moyens affectés par l'établissement sur ses missions principales. Pour ce budget initial 2023, la répartition de l'ensemble des crédits de paiement est la suivante :

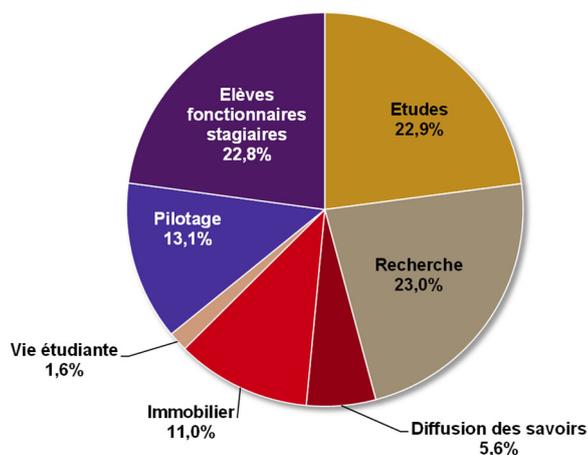


Figure 4 – Répartition des crédits de paiement par destination

3. Recettes et dépenses globalisées du budget initial 2023

3.1 Recettes globalisées du budget initial 2023

De quoi parle-t-on ?

Les **recettes globalisées** comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée. Par principe, toutes les recettes sont censées être globalisées. La subvention pour charges de service public (SCSP) est ainsi dans cette catégorie.

Les recettes globalisées à l'encaissement sont estimées à **133 444 486€** soit 92,6% des recettes totales inscrites à ce budget initial 2023.

Recettes globalisées	Exécution 2020	Exécution 2021	BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023/BR 2022
Subvention pour charges de services public - SCSP	118 673 852 €	119 839 800 €	121 345 874 €	123 910 629 €	2 564 755 €
Recettes propres générées par l'établissement	5 224 856 €	4 841 686 €	6 814 679 €	5 425 115 €	-1 389 564 €
Recettes globalisées pré-affectées	3 448 731 €	4 285 706 €	4 243 809 €	4 108 742 €	-135 067 €
TOTAL recettes globalisées	127 347 439 €	128 967 192 €	132 404 362 €	133 444 486 €	1 040 124 €

3.1.1 La subvention pour charges de service public – SCSP

Subvention pour charges de service public		Montants
Dotation de masse salariale (1)		110 668 330 €
Socle	Masse salariale	88 748 002 €
Socle	Contrats doctoraux spécifiques normaliens - CDSN	13 499 640 €
Socle	Contrats doctoraux ordinaires sur appels d'offre - CDO	1 734 400 €
Socle	Compensation surcoût revalorisation contrats doctoraux	865 315 €
Socle	Compensation indemnité CSG	481 078 €
Socle	Compensation glissement vieillesse technicité (GVT)	0 €
Socle	Compensation SMIC	0 €
Socle	Recrutement psychologues 2021 - crise sanitaire COVID 19	111 918 €
Socle	Nouveau référentiel des rémunérations des médecins du travail 2021	29 539 €
Socle	Compensation congé pour projet pédagogique	10 000 €
Socle	LPR 2021 - Classement des jeunes Chercheurs	4 305 €
Socle	LPR 2022 - création 340 nouveaux contrats (année pleine)	31 947 €
Socle	Compensation PERSEE	500 000 €
Socle	Compensation hausse du point d'indice	2 926 308 €
Socle	LPR 2021-2022 - loi de programmation de la recherche	558 020 €
Socle	LPR 2022 - création 340 nouveaux contrats (extension année pleine)	63 895 €
Socle	Compensation révision IFSE	72 905 €
Socle	Compensation PPCR 2021	43 950 €
Socle	Compensation PPCR 2022	8 408 €
Socle	LPR 2022 - revalorisation indemnitaire ITRF et personnels de bibliothèque	25 781 €
Socle	LPR 2023 - refonte indemnitaire enseignants-chercheurs	188 336 €
Socle	Compensation protection sociale complémentaire	123 388 €
Socle	Revalorisation indemnitaire 2022 - personnels de la filière administrative	137 216 €
Socle	Revalorisation indiciaire 2022 - personnels administratifs (cat C)	80 305 €
Socle	Revalorisation 2022 du taux de promotion des personnels administratifs (cat B et C)	6 118 €
Actions spécifiques	Egalité des chances - CPES Bachelor sciences et société	256 000 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : compensations IUF	82 029 €
Actions spécifiques	Plan bibliothèques ouvertes + (PBO +)	74 527 €
Actions spécifiques	LPR 2023 - Compensation congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) - SHS	5 000 €
Dotation de fonctionnement (2)		13 351 049 €
Socle	Dotation globalisée de fonctionnement	12 444 215 €
Socle	Contrat de vie étudiante (culture, santé, sport)	30 000 €
Socle	Opérations immobilières - dotation sûreté	45 000 €
Socle	Groupement de commandes 2019-2022 avec Elsevier - contribution 2022	-76 899 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : participation concours communs session 2023	498 983 €
Actions spécifiques	Egalité des chances - diversité et réussite étudiante - part des boursiers dans les filières sélectives	200 000 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : IUF crédits scientifiques	108 750 €
Actions spécifiques	LPR 2023 - dotation au démarrage	26 000 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : dotation Persée	50 000 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : indemnités et frais de déplacement des membres du CNU et du CNAP	15 000 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : concours ITRF 2023	5 000 €
Actions spécifiques	Aides spécifiques aux étudiants en situation de handicap 2023	5 000 €
Total subvention pour charges de service public (1+2)		124 019 379 €

105 516 144 €

La pré-notification 2023 de la subvention pour charges de service public (SCSP) a été envoyée extrêmement tardivement par le MESR, à savoir le 24 novembre 2022 au lieu de fin octobre comme cela était prévu. Cela a généré beaucoup de retard pour la finalisation de la liasse budgétaire du BI 2023 ainsi que pour la rédaction du rapport de présentation.

La SCSP représente 86,1% de l'ensemble des recettes de l'établissement prévues au BI. Dans le tableau ci-dessus sont indiqués 108 750€ de crédits scientifiques IUF qui sont inscrits parmi les recettes fléchées à ce budget initial, soit un total de 124 019 379€ pour la SCSP comme on l'observe dans l'annexe n°3 recensant les recettes par origine.

La revalorisation du **point d'indice** de +3,5% est effective depuis le 1^{er} juillet 2022. Elle est compensée pour les fonctionnaires et les contractuels, y compris les contrats doctoraux à partir de 2023. Le montant notifié est de **2,9M€**. Le MESR versera le complément sur l'exercice sur la base de la consommation constatée en 2022 afin de prendre en compte le surcoût réel à la charge de l'établissement.

Les hausses successives du **SMIC** depuis l'automne 2021 ont contraint la masse salariale de près de 1,36M€ dont 473k€ sur l'exercice 2023, dus majoritairement à la rémunération des Normaliens. A ce stade, l'Etat n'a prévu **aucune recette** pour compenser cette hausse significative qui n'est pas à l'initiative de l'établissement.

Comme depuis 2020, il n'est pas non plus prévu de compensation par l'État du glissement-vieillesse-technicité **GVT** qui reste une charge annuelle, mécanique et significative pour l'établissement d'environ 372k€ pour l'année 2023.

Les recettes du socle de masse salariale État incluent **865k€** relatifs à la compensation partielle du surcoût généré par les **revalorisations des rémunérations des doctorants**, que ce soit les contrats doctoraux spécifiques normaliens (CDSN) ou les contrats doctoraux ordinaires (CDO).

La pré-notification 2023 confirme la trajectoire dynamique de la **loi de programmation de la recherche** en intégrant **642k€** supplémentaires dont 392k€ consacrés à la revalorisation des contrats doctoraux évoqués dans le paragraphe précédent. Ce sont également 188k€ qui sont attribués pour la refonte indemnitaire des enseignants-chercheurs. Ces crédits supplémentaires dans le cadre de la LPR s'ajoutent aux 1,28M€ pérennes alloués en 2021 et 2022.

Le remboursement aux agents dès le 1^{er} janvier 2022 d'un forfait lié à la **complémentaire santé** est compensé par l'État pour un montant de **123k€** dans la pré-notification.

La dotation de masse salariale comprend également une recette de **256k€** pour le dispositif **CPES / Bachelor sciences et société**, qui est pour rappel le nouveau cycle pluridisciplinaire d'études supérieures permettant la délivrance d'un diplôme de niveau licence mis en place à la rentrée de septembre 2022.

En fonctionnement, il est à noter la reconduction de la subvention relative au dispositif **Egalité des chances** pour la diversité et la réussite étudiante pour **200k€**. Pour précision, l'ENS de Lyon avait perçu un ajustement supplémentaire à hauteur de 66,7k€ en 2022.

3.1.2 Les recettes globalisées générées par l'établissement

Les recettes propres générées par l'établissement sont estimées à **5,4M€** au BI 2023. Il s'agit des recettes liées au cycle d'exploitation de l'ENS de Lyon.

	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023/BR 2022
Hébergement Résidences Descartes et Monod	1 588 457 €	1 298 360 €	1 541 358 €	1 600 000 €	1 600 000 €	0 €
Recettes liées à des dépenses RH (mises à disposition)	1 089 048 €	831 482 €	712 499 €	1 406 711 €	1 104 690 €	-302 021 €
Droits de scolarité	680 841 €	722 461 €	651 181 €	660 000 €	660 000 €	0 €
Engagement décennal	578 284 €	563 169 €	700 626 €	500 000 €	350 000 €	-150 000 €
Convention UdL participation déménagement M8			0 €	447 884 €	497 649 €	49 765 €
Recettes de la VPE	231 803 €	207 094 €	108 774 €	199 145 €	175 506 €	-23 639 €
Refacturations restaurants CROUS	155 537 €	105 180 €	66 245 €	250 000 €	200 000 €	-50 000 €
Indemnisation assurance pour sinistres	457 324 €	270 141 €	46 899 €	200 000 €	50 000 €	-150 000 €
CVEC	149 165 €	136 758 €	141 031 €	140 000 €	140 000 €	0 €
Appel à projets Résilience plan de relance			0 €	138 500 €	0 €	-138 500 €
Location de salles / amphis	133 878 €	42 534 €	40 150 €	100 000 €	130 000 €	30 000 €
Recettes de la BDL	96 530 €	106 473 €	94 872 €	106 250 €	36 000 €	-70 250 €
Autres recettes Présidence et DGS	55 274 €	29 978 €	99 886 €	126 489 €	60 270 €	-66 219 €
Antennes des opérateurs de téléphonie	80 015 €	83 747 €	63 031 €	88 000 €	56 000 €	-32 000 €
Autres recettes diverses	562 661 €	827 479 €	575 135 €	851 700 €	365 000 €	-486 700 €
TOTAL recettes générées par l'établissement	5 858 816 €	5 224 856 €	4 841 686 €	6 814 679 €	5 425 115 €	-1 389 564 €

Les **loyers** des résidences étudiantes représentent **1,6M€**, soit 29,5% du volume total des recettes propres générées par l'établissement. Il est à noter que les loyers ont été gelés depuis 2019. Les recettes liées aux **mises à disposition** sortantes de personnels sont prévues pour **1,1M€**.

Les **droits d'inscription** sont estimés à **660k€** en 2023, équivalents aux prévisions 2022. Pour rappel, ce montant tient compte de la baisse engendrée par la modification du tarif du diplôme de l'ENS de Lyon pour les Normaliens étudiants non boursiers, votée par le conseil d'administration du 25 mai 2021. Ce tarif est passé de 213€ à 107€ depuis la rentrée universitaire 2021.

Une **convention avec l'UdL** a été signée en 2015 dans le cadre du plan Campus. Cette convention prévoit un financement plafond de **497k€** pour couvrir une partie du coût du déménagement des laboratoires dans le nouveau bâtiment M8. Il était prévu d'encaisser 90% de cette subvention soit 448k€ en 2022, à condition que l'établissement présente un PV de réception du bâtiment sans réserve. Le PV de réception sera finalement produit en 2023 ; ce qui devrait permettre de percevoir l'intégralité de la recette prévue dans la convention.

Suite à la fin du statut de SACD de la BDL dès le 1^{er} janvier 2023, les universités Lyon 2 et Lyon 3 mettent un terme à leurs contributions financières qui représentaient environ 70k€ annuels au total. Cela explique la baisse des recettes globalisées de la **BDL** observées au BI 2023 : **36k€**. Les services de la BDL restent toutefois inchangés et sont ouverts à l'ensemble de la communauté universitaire.

3.1.3 Les recettes globalisées pré-affectées

Parmi les recettes globalisées, certaines recettes sont considérées comme pré-affectées dès lors que leur usage ou leur affectation est prédéterminé. Elles sont évaluées à **4,11M€** en encaissement à ce budget initial 2023.

	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023/BR 2022
Prestations/refacturations/autres recettes structures de recherche	2 435 262 €	1 527 679 €	1 978 711 €	1 973 201 €	1 360 838 €	-612 363 €
Colloques organisés via cellule congrès			52 695 €	384 972 €	960 326 €	575 354 €
Préciput ANR	555 531 €	518 056 €	741 685 €	920 709 €	744 835 €	-175 874 €
Fonds recherche : contributions des EPST (CNRS, INRIA...)	1 177 235 €	850 103 €	1 016 003 €	579 971 €	657 000 €	77 029 €
ENS Editions dont ventes d'ouvrage	223 149 €	191 962 €	185 497 €	190 000 €	225 500 €	35 500 €
Hébergement start-ups, licences, rémunérations d'inventions	107 231 €	104 444 €	122 891 €	121 456 €	84 122 €	-37 334 €
Laboratoires SHS : subventions, redevances...	160 380 €	98 560 €	92 725 €	46 407 €	39 650 €	-6 757 €
Institut Français de l'Education	68 060 €	157 927 €	95 500 €	27 093 €	36 471 €	9 378 €
Total recettes globalisées pré-affectées	4 726 849 €	3 448 731 €	4 285 706 €	4 243 809 €	4 108 742 €	-135 067 €

Un grand nombre de laboratoires en sciences exactes et expérimentales réalisent des recettes propres liées à leur activité : prestations de recherche, refacturations aux utilisateurs de plateformes scientifiques etc. Elles sont estimées à **1,36M€** à ce BI 2023.

La cellule congrès et manifestations coordonne l'organisation de plusieurs **colloques** en 2023. Les recettes prévues s'établissent à **960k€**, dont notamment 350k€ pour le colloque European Drosophila Research Conference (EDRC) qui concerne l'institut de génomique fonctionnelle de Lyon ou encore 200k€ relatif au Congress on Ionic Liquids (COIL) piloté par des chercheurs du laboratoire de chimie.

Les recettes du **préciput ANR** et les contributions des **EPST** sont évaluées respectivement à 745k€ et 657k€. Ce total prévisionnel de 1,4M€ constitue l'essentiel des ressources externes de la vice-présidence recherche dans le cadre des projets financés par le fonds recherche de l'établissement.

3.2 Dépenses globalisées du budget initial 2023

3.2.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement globalisées sont inscrites au BI 2023 pour 34,9M€ en autorisations d'engagement et **35,9M€** en crédits de paiement.

Ce tableau présente de manière non exhaustive la répartition de ces dépenses selon les montants en crédits de paiement les plus significatifs.

Dépenses globalisées : fonctionnement	Exécution 2021 (en crédits de paiement)	BR 2022 (en crédits de paiement)	BI 2023 (en crédits de paiement)	Variation BI 2023/BR 2022
Reversements CDSN aux établissements d'accueil	10 058 681 €	11 511 230 €	11 568 494 €	57 264 €
Dépenses courantes de l'établissement	8 216 406 €	11 398 540 €	15 036 900 €	3 638 360 €
Fonctionnement des structures	5 691 019 €	6 416 852 €	6 051 624 €	-365 228 €
Projets financés par fonds recherche	1 180 508 €	2 045 717 €	1 052 543 €	-993 174 €
Colloques 2023		480 159 €	935 684 €	455 525 €
Documentation BDL	807 502 €	803 830 €	658 400 €	-145 430 €
Reversements RH (mises à disposition)	552 943 €	403 655 €	403 997 €	342 €
Projets SI	377 396 €	246 963 €	175 000 €	-71 963 €
Projets aménagements Dirpat		181 794 €	0 €	-181 794 €
TOTAL	26 884 455 €	33 488 740 €	35 882 642 €	2 393 902 €

Les **reversements CDSN** aux établissements d'accueil sont prévus pour **11,5M€** de crédits de paiement en 2023. Les autorisations d'engagement sont quant à elles estimées à 12,1M€ et correspondent aux derniers engagements relatifs à la promotion 2022-2025 qui a débuté à la rentrée universitaire 2022, ainsi qu'aux nouveaux engagements que l'établissement devra prendre pour la promotion 2023-2026 dès septembre 2023.

Cohorte	Nombre de doctorants	Montant total des reversements pour l'ensemble de la période	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement					
			AE consommées en 2020	AE consommées en 2021	Prévision AE consommés en 2022	AE prévues au BI 2023	TOTAL AE par cohorte	CP consommés en 2020	CP consommés en 2021	Prévision CP consommés en 2022	CP prévues au BI 2023	TOTAL CP par cohorte
Cohorte 2020-2023	129	10 554 264 €	6 299 832 €	4 254 432 €			10 554 264 €	497 732 €	3 960 478 €	3 518 088 €	2 577 966 €	10 554 264 €
Cohorte 2021-2024	132	11 953 038 €		0 €	11 953 038 €	0 €	11 953 038 €		0 €	3 458 412 €	3 984 346 €	7 442 758 €
Cohorte 2022-2025	140	12 857 040 €			7 346 880 €	5 510 160 €	12 857 040 €			387 587 €	4 445 293 €	4 832 880 €
Cohorte 2023-2026	130	12 620 010 €				6 562 405 €	6 562 405 €				560 889 €	560 889 €
Total	531	47 984 352 €	6 299 832 €	4 254 432 €	19 299 918 €	12 072 565 €	41 926 747 €	497 732 €	3 960 478 €	7 364 088 €	11 568 494 €	23 390 792 €

Les **dépenses courantes** de l'École augmentent de +3,6M€ en comparaison des prévisions rectificatives 2022, et atteignent **15M€**. Elles regroupent les principales charges de l'établissement telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

Dépenses courantes de l'établissement	Exécution 2021 (en crédits de paiement)	BR 2022 (en crédits de paiement)	BI 2023 (en crédits de paiement)	Variation BI 2023/BR 2022
Fluides : eau, gaz, électricité, chauffage	3 258 709 €	5 526 040 €	9 395 000 €	3 868 960 €
Frais de maintenance	1 300 016 €	1 437 850 €	1 400 000 €	-37 850 €
Loyer contrat de partenariat	926 112 €	1 600 000 €	1 400 000 €	-200 000 €
Gardiennage	947 531 €	956 150 €	1 000 000 €	43 850 €
Nettoyage et entretien	817 576 €	840 000 €	860 000 €	20 000 €
Autres loyers	646 634 €	680 000 €	650 000 €	-30 000 €
Accueil physique et téléphonique	111 734 €	111 000 €	115 000 €	4 000 €
Environnement et gestion des déchets	109 401 €	110 000 €	95 000 €	-15 000 €
Marchés transversaux	98 693 €	137 500 €	121 900 €	-15 600 €
TOTAL	8 216 406 €	11 398 540 €	15 036 900 €	3 638 360 €

Les dépenses de **fluides** sont évaluées à **9,4M€** soit +3,9M€ (+70%) en comparaison des prévisions 2022. Cette très forte hausse est due au contexte international et à l'augmentation générale des prix de l'énergie. L'impact financier, malgré les mesures d'accompagnement annoncées par l'Etat évoquées en préambule de ce rapport, est majeur pour l'École qui ne peut pas couvrir cette hausse avec ses ressources annuelles. Le fonds de roulement de l'établissement doit à nouveau être exceptionnellement mobilisé en 2023 pour faire face à ce surcoût important. En parallèle, un projet de plan de sobriété énergétique a été élaboré et transmis au MESR afin de mettre en œuvre des solutions rapides d'optimisation des dépenses d'énergie. L'objectif fixé pour 2023 est de réduire de 5% les consommations énergétiques de l'établissement.

Les frais de **maintenance** concernent les maintenances obligatoires réalisées par la direction du patrimoine, la DSI et également par le service Sécurité. Ils sont évalués à **1,4M€** en 2023.

Les dépenses pour le loyer du **contrat de partenariat** sont prévues pour un volume estimé à **1,4M€**. Ces crédits de paiement programmés en 2023 tiennent compte de la révision du loyer annuel et de l'impact des travaux modificatifs réalisés.

Les prestations de **nettoyage** augmentent de 20k€ en comparaison des prévisions du BR 2022, soit des dépenses totales atteignant **860k€** afin de prendre en charge des prestations supplémentaires non prévues dans le marché.

Le fonctionnement des structures est évalué à **6M€** en 2023 soit -0,36M€ de crédits de paiement par rapport au BR 2022 : organisation du concours d'entrée, fonctionnement des départements d'enseignement et des laboratoires de recherche etc. Afin de faire face à la forte hausse des dépenses d'énergie, il a été décidé de réduire les moyens alloués en fonctionnement à l'ensemble des services de l'École au BI 2023, en excluant les dépenses incompressibles. Cela permettra à l'établissement de conduire ses missions, et à la future

présidence de conserver des marges de manœuvre pour faire ses arbitrages et pour proposer un budget rectifié en juillet 2023 tenant compte des nouvelles informations qui seront reçues du MESR d'ici là.

L'Ecole, par le biais de certains de ses laboratoires, organise des **colloques** et manifestations scientifiques en 2023 : AILA 2023, COIL-9.... Ces événements sont pilotés par la cellule congrès de la vice-présidence Recherche. Les dépenses totales prévues au BI sont estimées à **936k€**.

3.2.2 Les dépenses d'investissement

3.2.2.1 Dépenses du BI 2023

Les dépenses d'investissement globalisées sont prévues au BI 2023 pour **5,6M€** en autorisations d'engagement. En crédits de paiement, elles s'élèvent à **5,9M€**.

Ce tableau présente la répartition des prévisions de dépenses d'investissement par service et/ou vice-présidence.

Dépenses globalisées : investissements	Exécution 2021 (en crédits de paiement)	BR 2022 (en crédits de paiement)	BI 2023 (en crédits de paiement)	Variation BI 2023/BR 2022
Travaux et aménagements portés par la Direction du patrimoine	1 535 782 €	3 900 010 €	2 970 600 €	-929 410 €
<i>dont travaux et aménagements pour activités de formation</i>	20 393 €	883 332 €	1 000 000 €	116 668 €
<i>dont travaux et aménagements pour activités de la BDL</i>	477 586 €	471 000 €	695 000 €	224 000 €
<i>dont travaux et aménagements pour activités de recherche</i>	478 568 €	1 494 292 €	605 000 €	-889 292 €
<i>dont autres travaux et aménagements</i>	559 235 €	1 051 386 €	670 600 €	-380 786 €
Investissements Recherche via le PPI	1 013 151 €	1 063 600 €	1 000 000 €	-63 600 €
Direction des systèmes d'informations	940 776 €	798 267 €	770 000 €	-28 267 €
Fonds recherche	582 200 €	240 900 €	206 000 €	-34 900 €
Laboratoires sur recettes préaffectées	1 092 112 €	331 390 €	652 918 €	321 528 €
Accueil et sécurité	54 626 €	105 000 €	50 000 €	-55 000 €
Investissements départements de formation et vie étudiante	125 808 €	93 000 €	77 000 €	-16 000 €
ENS Médias	44 107 €	98 000 €	48 000 €	-50 000 €
Direction des moyens généraux	13 127 €	127 139 €	54 000 €	-73 139 €
DUNES	34 077 €	10 000 €	23 000 €	13 000 €
Bibliothèque Diderot de Lyon	47 483 €	30 587 €	17 500 €	-13 087 €
Prévention et santé au travail	16 039 €	17 000 €	16 000 €	-1 000 €
Institut français de l'éducation	17 700 €	7 000 €	6 000 €	-1 000 €
Présidence	3 319 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	5 520 307 €	6 821 893 €	5 891 018 €	-930 875 €

C'est la direction du patrimoine qui dispose du plus gros volume budgétaire avec 2,97M€ soit 50% de l'ensemble des dépenses globalisées, afin de mener des travaux et aménagements.

Il est prévu **900k€** afin de démolir les anciens locaux du laboratoire de géologie sur le site

Monod, qui a déménagé dans le nouveau bâtiment M8. L'objectif est de créer de nouvelles **salles de cours** qui seront principalement destinées aux étudiants issus du Bachelor Sciences et société. Ce parcours de formation a débuté à la rentrée 2022 au Lycée du Parc.

Les travaux d'**étanchéité de la BDL** site Descartes et la réfection intérieure des locaux endommagés par les intempéries, débutés en 2022, se poursuivent en 2023. Ce sont **695k€** qui sont prévus sur l'année.

En Recherche, le **sous-sol du bâtiment M6** va être entièrement aménagé afin d'installer un compresseur, des soutes et de nouvelles salles d'expérimentation pour le laboratoire de Chimie. Le budget global est estimé à **1,1M€**. Un financement du MESR de 0,25M€ a été obtenu pour ce projet dès 2022 dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion.

L'installation de **luminaires LED** se poursuit dans l'établissement en 2023 avec des dépenses estimées à **285k€** pour équiper les bâtiments D2 – D3 – D4 et D8, dans une démarche d'amélioration énergétique.

La **vice-présidence Recherche** prévoit des investissements à hauteur de **1,2M€** via le PPI et le fonds recherche, essentiellement pour des achats d'équipements scientifiques par les laboratoires.

La direction des systèmes d'information a commandé en 2022 de nouvelles **baies de stockage** pour la Recherche à hauteur de **400k€**. Celles-ci seront reçues et installées au cours du 1^{er} semestre 2023. Le remplacement de pare-feu afin de renforcer la sécurité informatique est estimé à 160k€ au budget initial.

3.2.2.1.2 Projection pluriannuelle des investissements

L'ensemble des services a été consulté afin d'identifier les projets d'investissement ayant des impacts budgétaires pluriannuels.

Le tableau ci-dessous présente les projets recensés lors de l'élaboration du BI 2023.

Investissements pluriannuels	Montant total du projet	Répartition pluriannuelle prévisionnelle des dépenses (en CP)						
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Travaux réhabilitation résidence étudiante site Descartes	7 334 646 €	22 290 €	0 €	2 000 000 €	3 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	312 356 €
Travaux réhabilitation amphis et salles de cours	674 000 €	174 000 €	0 €	250 000 €	250 000 €			
BDL : travaux d'étanchéité et rénovation intérieure	1 200 000 €	63 000 €	695 000 €	442 000 €				
Travaux aménagement sous-sol M6 - soutes	1 100 000 €	0 €	500 000 €	600 000 €				
Sous-total projets en cours	10 308 646 €	259 290 €	1 195 000 €	3 292 000 €	3 250 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	312 356 €
Gymnase Debourg site Monod (projet)*	5 000 000 €	0 €	0 €					
Sous-total projets à venir	5 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	15 308 646 €	259 290 €	1 195 000 €	3 292 000 €	3 250 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	312 356 €

*sous réserve d'un financement du CPER

Les quatre premiers projets figurent dans les annexes n°9, n°9bis et n°10 de la liasse budgétaire du BI 2023. Il s'agit d'opérations immobilières portées par la direction du patrimoine ayant débuté en 2022 et pour lesquelles les dépenses continueront en 2023. Le projet de construction d'un gymnase a été présenté dans le cadre du financement CPER toujours en attente de réponse et ne figure pas dans les annexes immobilières.

3.2.2.1.3 Fonds de roulement mobilisable

Parmi ces projets d'investissements, certains sont totalement financés par l'établissement mais d'autres bénéficient en partie de recettes externes déjà obtenues et/ou demandées.

Par exemple, les travaux d'aménagement du sous-sol du M6 ont bénéficié d'un financement de 250k€ versé par le MESRI dans le cadre de la phase 2 du dialogue stratégique et de gestion (DSG) en 2022. Pour les travaux de réhabilitation de la résidence étudiante Bonnamour du site Descartes, une recherche de financement est en cours auprès du MESR, du FEDER, ou d'autres sources de financement à déterminer.

	Montant total du projet	Financements externes	Financement ENS de Lyon	dont financement ENS de Lyon en 2023
Travaux réhabilitation résidence étudiante site Descartes	7 334 646 €	0 €	7 334 646 €	0 €
Travaux réhabilitation amphis et salles de cours	674 000 €	0 €	674 000 €	0 €
BDL : travaux d'étanchéité et rénovation intérieure	1 200 000 €	0 €	1 200 000 €	695 000 €
Travaux aménagement sous-sol M6 - soutes	1 100 000 €	600 000 €	500 000 €	500 000 €
TOTAL	10 308 646 €	600 000 €	9 708 646 €	1 195 000 €

Compte-tenu du niveau du fonds de roulement prévisionnel inscrit au BI 2023 et du seuil prudentiel de 15 jours de fonctionnement à conforter, l'ensemble des projets listés dans le tableau ci-dessus mobilise pleinement le fonds de roulement disponible de l'établissement.

3.2.3 La masse salariale

De quoi parle-t-on ?

Les **dépenses de personnel** : rémunérations principales, cotisations patronales, rémunérations accessoires et prestations sociales obligatoires.

Masse salariale État : crédits transférés à partir du titre 2 du budget de l'État lors du passage aux compétences et responsabilités élargies en 2010.

Ressources Propres : toutes les autres charges de personnels hors crédits transférés : contrats de recherche, vacations et jury de concours.

3.2.3.1 Masse salariale globale

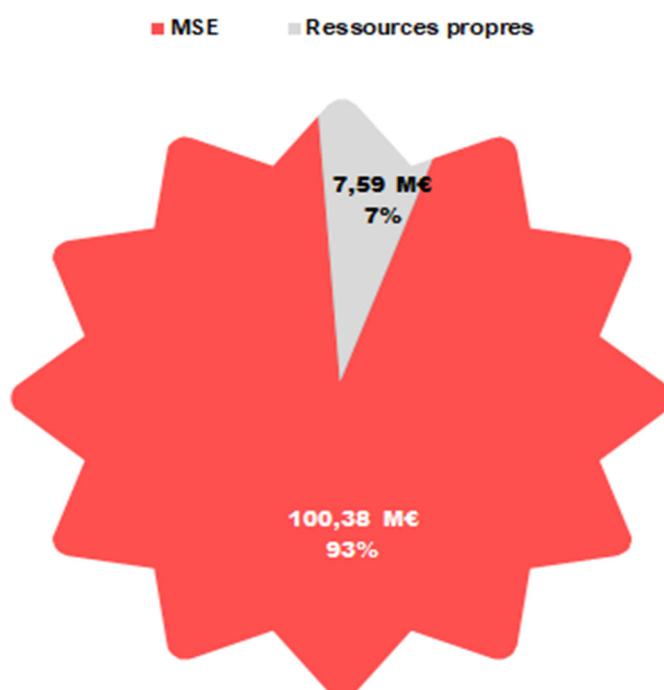


Figure 5 – Part relative de la masse salariale en fonction du support budgétaire

Support budgétaire	BR 2022 n°2	BI 2023	€	▲
MSE	99 471 244 €	100 388 360 €	0,92 M€	0,9%
RP	7 266 435 €	7 592 705 €	0,33 M€	4,5%
Total	106 737 679 €	107 981 065 €	1,24 M€	1,2%

Entre la prévision initiale et rectificative, les coûts salariaux augmentent de **+1,24M€ (+1,2%)**.

Les charges de personnels sont en hausse, tous supports budgétaires confondus : **+0,92M€** sur la MSE (**+0,9%**), et **+0,33M€** sur les ressources propres (**+4,5%**).

3.2.3.2 Masse salariale sur support budgétaire État

A- Principaux éléments de variation de la masse salariale État entre la prévision rectificative et initiale

De quoi parle-t-on ?

Le **GVT** se décline en trois composantes :

- **l'effet glissement** : impact des flux entrants et sortants, c'est-à-dire du renouvellement du personnel sur l'évolution de la masse salariale. Les entrants sont en moyenne plus jeunes et moins « primés » et par, conséquent, rémunérés à un niveau moins élevé. En règle générale, l'effet des entrants est négatif sur les dépenses salariales.
- **l'effet vieillesse** : impact sur la masse salariale des changements de salaire, dus au déroulement normal de carrière dans le métier suite à l'ancienneté : avancement sur grille indiciaire
- **l'effet technicité** : impact des changements de grade ou de corps, et/ou de l'acquisition de compétences nouvelles, généralement validés suite à un concours ou un examen professionnel.

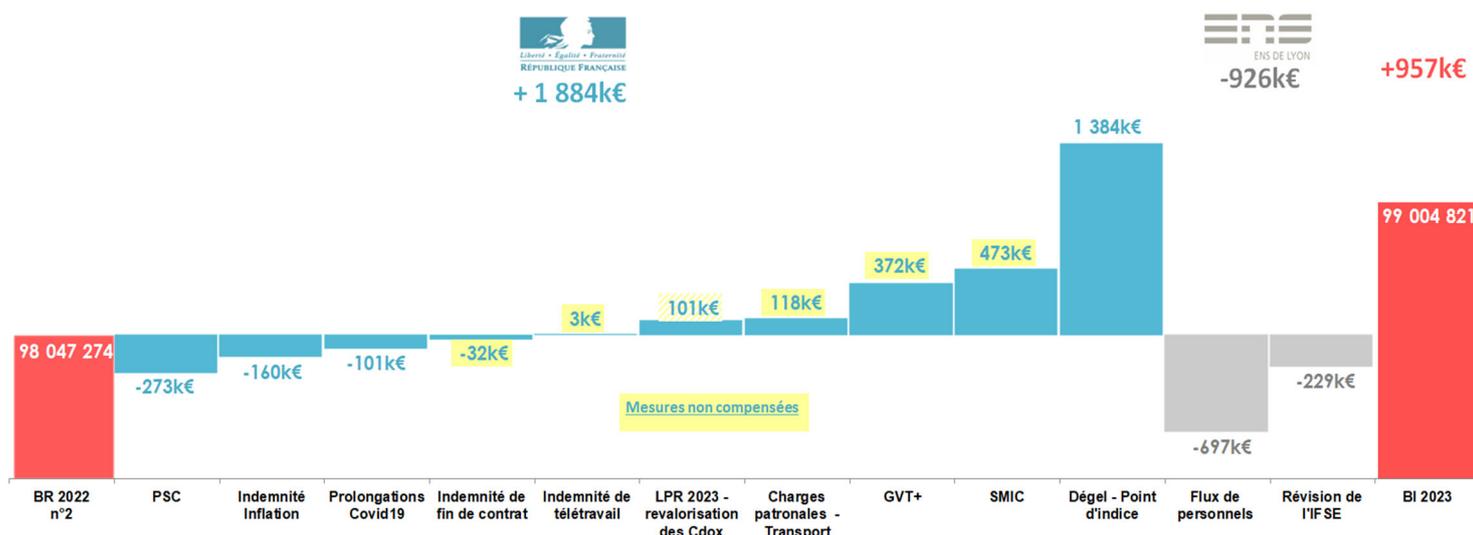


Figure 6 : Évolution des coûts de rémunérations sur emplois budgétaires entre la prévision initiale 2023 et rectificative n°2 2022

MSE	BR 2022 n°2	BI 2023	€	▲
Dépenses de rémunérations	98 047 274 €	99 004 821 €	957 547 €	0,98%

Entre ces deux prévisions, les dépenses de rémunérations de l'établissement augmentent de **+0,96M€ (+0,98%)**.

La décomposition des dépenses prévisionnelles par facteur d'évolution présente l'effet

financier de chaque dispositif sur l'exercice à venir. Ces différents éléments sont également regroupés par type, afin de distinguer les mesures **réglementaires** (obligatoires), des **décisions de l'établissement**.

➔ **Réglementaires : + 1 884 k€**

Facteurs d'évolution	€
Dégel - Point d'indice	1 383 962 €
SMIC	473 666 €
GVT+	372 140 €
LPR 2023 - revalorisat° Cdocx	101 881 €
Charges patronales - Transport	117 864 €
Indemnité de télétravail	2 965 €
Indemnité de fin de contrat	- 32 579 €
Prolongations Covid19	- 101 659 €
Indemnité Inflation	- 160 300 €
Protection Sociale Complémentaire	- 273 873 €
Total	1 884 067 €

- **La revalorisation du point d'indice** mise en œuvre au 1^{er} juillet 2022 fait l'objet d'un ajustement : **-190k€** sont à soustraire du BR n°2 2022. Nos projections ont légèrement surévalué les effets de cette mesure (1,76M€ au lieu de 1,57M€ sur l'exercice précédent).

Au final, l'impact de ce dispositif sur les agents relevant du plafond d'emplois État est évalué à 3,14M€ en année pleine :

Population Type	€
BIATSS	941 113 €
Contractuels	137 945 €
Titulaire	803 169 €
EC	2 151 716 €
Contractuels	223 765 €
Titulaire	1 927 951 €
Autres	50 616 €
SFT	11 841 €
Primes	38 775 €
Total	3 143 445 €
Dont Élèves	1 164 432 €

- Entre 2021 et 2022, **le SMIC** a connu 5 augmentations (+8%). Ainsi, le SMIC brut mensuel est passé de 1 554,58€ à 1 678,95€ (+1 492€ par an).

Année	Date d'entrée en vigueur	SMIC brut	
		Horaire	Mensuel
2 021	01/01/2021	10,25 €	1 554,58 €
2 021	01/10/2021	10,48 €	1 589,47 €
2 022	01/01/2022	10,57 €	1 603,12 €
2 022	01/05/2022	10,85 €	1 645,58 €
2 022	01/08/2022	11,07 €	1 678,95 €

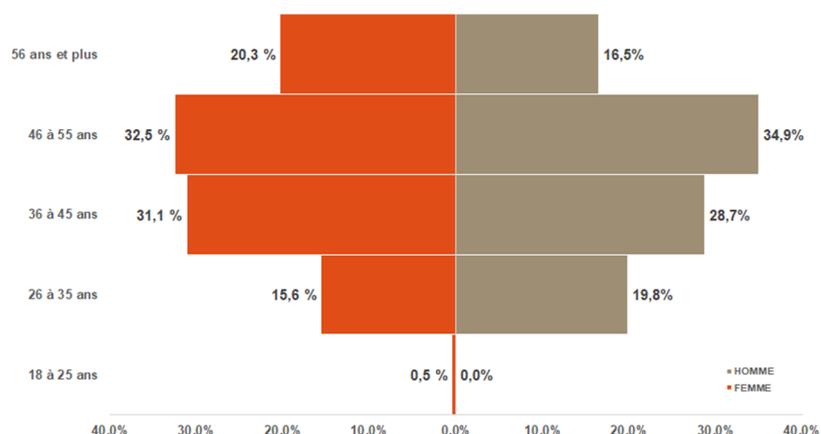
Ces hausses successives ont contraint la masse salariale de près de **1,36M€** (cf. tableau ci-dessous), dont **473k€** sur 2023 (coût de l'extension en année pleine des hausses de 2022).

Statut	Population	SMIC 2021 - 2023
Titulaires	Élèves	1 237 936 €
	Autres	42 929 €
	Sous total 1	1 280 865 €
Contractuels	Biatss	34 259 €
	EC	46 126 €
	Sous total 2	80 384 €
	Total 1 + 2	1 361 250 €

Les effets du SMIC n'ont pas été compensés par l'État.

- Le **glissement, vieillesse, technicité** est un enjeu majeur pour notre établissement. Le **GVT positif** correspond à l'augmentation mécanique de la masse salariale liée aux changements d'échelons, de grades ou de corps des agents titulaires. En maîtrisant et rationalisant sa politique d'emplois, l'établissement peut neutraliser une partie de cette augmentation. Par le biais du **GVT négatif**, qui correspond à l'impact des flux d'entrées et de sorties des agents titulaires : le remplacement des agents en fin de carrière par des agents en début de carrière a généralement un effet financier négatif, ces derniers ayant des indices de rémunération plus faibles. Le GVT négatif est comptabilisé dans les flux de personnels.

Toutefois, en raison de la structure par âge des personnels titulaires, **ces variations de masse salariale ne permettent pas d'annuler complètement la charge du GVT.**



Pyramide des âges des personnels TITULAIRES par genre au 31.12.2022

En 2022, l'âge médian des personnels fonctionnaires est de 48 ans. Pour précision, plus d'un tiers des agents a plus de 56 ans. Si l'établissement dispose de solides compétences et d'agents titulaires expérimentés, cette typologie de pyramide des âges en forme de champignon est associée à des organisations où les charges salariales sont importantes, et l'impact du GVT relativement important. Pour 2023, le **GVT positif** est valorisé à **372k€**, soit environ 0,4% de la dotation de masse salariale.

- ▶ **Charges patronales - Transport** : A partir du 1er juillet 2022, le taux du versement mobilité évolue (+0,15% dans l'agglomération lyonnaise). Cette contribution employeur recouverte par les Urssaf est destinée à financer les transports en commun. L'impact budgétaire de cette réévaluation est estimé à : **+118k€**.
- ▶ **LPR 2023 - revalorisation des contrats doctoraux (tiers d'année) – nouveaux contrats 2023** : une nouvelle augmentation de la rémunération brute est prévue pour les nouveaux contrats doctoraux à compter du 01/01/2023. Les effets financiers de cette hausse sont valorisés à plus de **+101k€** sur le tiers d'année, soit **303k€** sur une année pleine. Cette mesure n'est compensée que de manière partielle (en moyenne 7% du CTE demeure à la charge de l'établissement, soit 2 500€ par agent sur une année).
- ▶ **Indemnité de télétravail** : le coût de cette indemnité versée trimestriellement est ajusté à 39k€ en année pleine contre 36k€ au BR 2022 n°2, soit : **+3k€**.
- ▶ **50k€** sont inscrits au BI 2023 au titre du financement de **l'indemnité de fin de contrat**, cette prime est alignée sur la base de notre consommation réelle (paie 2022) : **-32k€** par rapport au BR 2022 n°2.
- ▶ **Prolongations des contrats doctoraux et contrats de recherche** affectés par la pandémie de COVID-19 font également l'objet d'un ajustement, à hauteur de **-101k€**. Soit **29k€** de dépenses de rémunérations prévues sur l'exercice 2023. L'État participe à la prise en charge financière de ces prolongations.

- ▶ **Indemnité inflation** : **-160k€** sont retranchés de notre socle de dépenses salariales, correspondant au financement de cette indemnité versée exceptionnellement en début d'année 2022 et comptabilisée sur le BR 2022 n°2.
- ▶ **Protection sociale complémentaire (PSC)** : en se basant sur nos dépenses réelles constatées en 2022, la prise en charge des frais de mutuelle est évaluée à **108k€**. Ce sont donc **-273k€** qui ont été déduits sur le budget 2023. Ce dispositif est intégralement financé par l'État.

➔ **A l'initiative de l'établissement : -926k€**

Facteurs d'évolution	€
Révision de l'IFSE / 2021-2023	- 229 071 €
Flux de personnels	- 697 449 €
Total	- 926 520 €

- ▶ **Révision de l'IFSE** : **+468k€** sont dédiés à la révision de la politique indemnitaire des personnels titulaires (revalorisation des montants de l'IFSE par groupe de fonction, valorisation en cas de changement de grade) et pour les personnels contractuels pour la période 2021-2023. Aux **121k€** de versement complémentaire prévus sur l'exercice 2023, il convient de retrancher le montant de régularisations perçus au titre des années antérieures (rétroactivité 2021 sur 2022), et qui constituaient des dépenses ponctuelles. Par ailleurs, à l'issue de cette revalorisation indemnitaire, les dépenses salariales consacrées à l'IFSE augmentent sensiblement, passant de 2,3M€ en 2021 à près de 2,8M€ pour l'exercice 2023.

RIFSEEP - 2021/2023	€
Régularisation - 2021 / 2022	- 350 475 €
IFSE 2023	121 404 €
Total	- 229 071 €

- ▶ **Flux de personnels** : **-697k€**.

Ces montants retranscrivent l'impact budgétaire des entrées et sorties prévisionnelles 2023 (intégrant les arbitrages de la campagne d'emplois), et les effets financiers de l'extension en année pleine des mouvements de personnels inscrits au BR 2022 n°2 (réintégration, retraites, détachements, mutations, disponibilités, recrutement, remplacement...).

Flux de personnels	BR n°2	BI 2023	€
Variations d'emplois	- €	353 383 €	353 383 €
EAP 2022	1 335 832 €	285 000 € -	1 050 832 €
Total	1 335 832 €	638 383 € -	697 449 €

3.2.3.3 Répartition globale de la masse salariale État par population et type de dépenses

Le montant total des dépenses salariales État prévues est de **100 388 360 €** pour ce BI 2023. Elles se répartissent de la manière suivante :

	Population / Type	BR 2022 n°2	BI 2023	Écarts	▲	%
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Élèves	34 745 064	35 572 132	827 067	2,4%	35,4%
	Titulaires	24 475 020	24 453 160	- 21 860	-0,1%	24,4%
	Contractuels	1 998 696	1 990 624	- 8 072	-0,4%	2,0%
	Doctorants	5 731 818	5 637 560	- 94 258	-1,6%	5,6%
	Sous total EC	66 950 599	67 653 477	702 878	1,0%	67,4%
Biatss	Titulaires	26 246 082	26 459 212	213 130	0,8%	26,4%
	Contractuels	4 850 593	4 892 132	41 540	0,9%	4,9%
	Sous total BIATSS	31 096 675	31 351 345	254 670	0,8%	31,2%
Total - Rémunérations		98 047 274	99 004 821	957 547	1,0%	98,6%
Vacations	Administratives	327 325	317 221	- 10 104	-3,1%	0,3%
	Gpeec	15 000	12 000	- 3 000	-20,0%	0,01%
	Enseignement	482 814	494 718	11 904	2,5%	0,5%
	CPES	17 600	17 600	-	0,0%	0,02%
	Total - Vacances	842 739	841 539	- 1 201	-0,1%	0,8%
Hors-psop	Action sociale	508 231	500 000	- 8 231	-1,6%	0,5%
	FSDIE	73 000	42 000	- 31 000	-42,5%	0,0%
	Total dépenses H-psop	581 231	542 000	- 39 231	-6,7%	0,5%
Total		99 471 244	100 388 360	917 116	0,9%	100,0%

► **Élèves fonctionnaires stagiaires :**

Population	BR 2022 n°2	BI 2023	€	▲
Élèves fonctionnaires stagiaires	34 745 064 €	35 572 132 €	827 067 €	2,38%

Les dépenses de salaires des **élèves fonctionnaires stagiaires** représentent **35,4%** des dépenses de rémunérations.

Cette prévision de dépenses est en augmentation de **+827k€**, résultant de :

Facteurs d'évolution	€
Dégel - Point d'indice	582 216 €
SMIC	350 352 €
Variations d'emplois 2023	120 000 €
Extension Année Pleine 2022	52 000 €
Charges patronales - Transport	41 765 €
Indemnité inflation	- 110 600 €
Protection Sociale Complémentaire	- 208 665 €
Total	827 068 €

Il est à noter que les flux de normaliens demeurent difficilement prévisibles lors de l'élaboration du budget initial. En effet, les chiffres liés aux retours et départs en année de césure (congé sans traitement) ne sont connus qu'au cours du dernier trimestre. L'hypothèse d'un solde neutre entre ces flux entrant et sortant a été retenue dans cette prévision initiale.

Par ailleurs, la budgétisation de ces dépenses salariales fait l'objet d'échanges continus avec la Vice-Présidence Études, qui met tout en œuvre pour anticiper l'ensemble de ces mouvements.

► **Enseignants et enseignants-chercheurs – Doctorants contractuels**

Population	BR 2022 n°2	BI 2023	€	▲
Enseignants et EC - Doctorants	32 205 535 €	32 081 345 €	- 124 190 €	-0,39%

La prévision de masse salariale des **enseignants et enseignants-chercheurs et doctorants contractuels** est en diminution : **-124k€**.

Cette baisse s'explique principalement par :

Facteurs d'évolution	€
Dégel - Point d'indice	331 190 €
GVT+	185 120 €
LPR 2023 - revalorisation des Cdox	101 881 €
Variations d'emplois 2023	58 633 €
SMIC	46 126 €
Charges patronales - Transport	39 290 €
Indemnité inflation	- 11 300 €
Indemnité de fin de contrat	- 16 289 €
Protection Sociale Complémentaire	- 27 309 €
Prolongations Covid19	- 101 659 €
Extension Année Pleine 2022	- 729 873 €
Total	- 124 190 €

Pour précision, les EAP 2022 correspondent aux éléments suivants :

- 45 nouveaux contrats doctorants sont lancés effectivement pour la cohorte entrante 2022-2025, alors que 61 entrées avaient été prévues au BR 2022 n°2 (-16) ;
- des départs d'enseignants chercheurs titulaires non prévus dans le dernier budget (mutations, détachements)

► **BIATSS :**

Population	BR 2022 n°2	BI 2023	€	▲
BIATSS	31 096 675 €	31 351 345 €	254 670 €	0,82%

Les dépenses de rémunérations des personnels **BIATSS** sont en hausse **+254k€**.

Facteurs d'évolution	€
Dégel - Point d'indice	470 557 €
GVT+	187 020 €
Variations d'emplois 2023	174 750 €
SMIC	77 188 €
Charges patronales - Transport	36 809 €
Indemnité de télétravail	2 965 €
Indemnité de fin de contrat	- 16 289 €
Protection Sociale Complémentaire	- 37 900 €
Indemnité inflation	- 38 400 €
RIFSEEP - régularisation + 2023	- 229 071 €
Extension Année Pleine 2022	- 372 958 €
Total	254 670 €

Les EAP 2022 s'expliquent par les sorties d'effectifs non prévues au BR 2022 n °2, principalement au cours de la rentrée universitaire (détachements, mutations).

► Vacations

L'enveloppe globale de masse salariale État inscrite au budget, intègre également les dépenses salariales relatives aux **vacations**, ces crédits de personnels ne décomptent pas le plafond d'emplois.

Vacations	BR 2022 n°2	BI 2023	€	▲
Enseignement	482 814 €	494 718 €	11 904 €	2,47%
Administratives	327 325 €	317 221 €	- 10 104 €	-3,09%
CPES	15 000 €	12 000 €	- 3 000 €	-20,00%
Gpeec	17 600 €	17 600 €	- €	0,00%
Total	842 739 €	841 539 €	- 1 201 €	-0,1%

Ces crédits de personnels demeurent relativement stables. Il est à noter que la hausse du coût des **vacations d'enseignement** (+11k€) s'explique par les effets du dégel du point d'indice sur le taux horaire à appliquer.

► **Dépenses hors-psop**

 Hors-psop	BR 2022 n°2	BI 2023	€	▲
Action sociale	508 231 €	500 000 €	- 8 231 €	-1,62%
FSDIE	73 000 €	42 000 €	- 31 000 €	-42,47%
Total	581 231 €	542 000 €	- 39 231 €	-6,7%

Les prévisions de dépenses hors paye sans ordonnancement préalable diminuent de **39k€** :

- La masse salariale consacrée au financement de l'Action Sociale reste relativement stable : **-8k€**
- Les moyens mis à la disposition du **Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)** qui participe au financement de projets conduits par des étudiants de l'École sont ajustés (sur la base de données d'exécution) : **-31k€**

A- Périodicité : évolution mensuelle des dépenses de rémunérations sur support budgétaire État

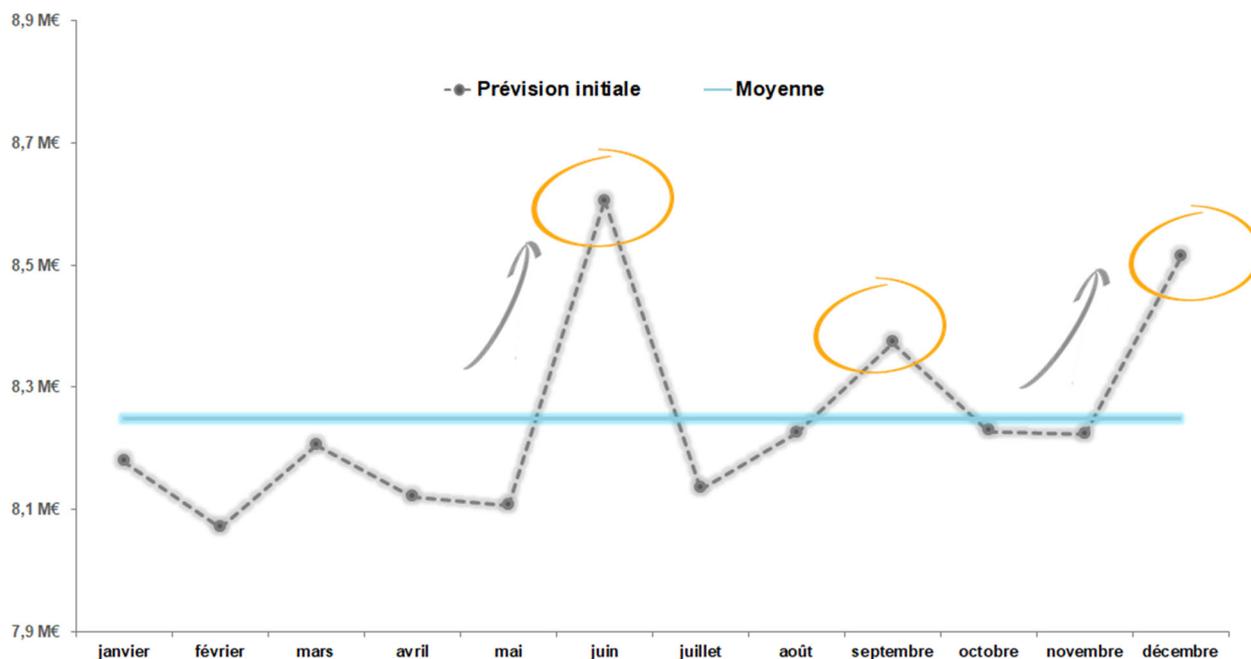


Figure 7 – Evolution mensuelle des dépenses prévisionnelles 2023 consommant le plafond d'emploi

La masse salariale sur emplois budgétaires de l'État est évaluée à **99 004 821€** pour l'exercice 2023. Ces dépenses salariales présentent l'ensemble des emplois rémunérés (valorisés en ETPT). En 2023, la moyenne de masse salariale État prévue est de **8,25M€**.

L'aspect discontinu de ces dépenses mensuelles de personnel se justifie principalement par des éléments de rémunération dont la mise en paiement n'est pas systématique (primes non mensualisées par exemple), et l'impact des flux de personnels.

La spécificité du mois de décembre est à souligner. Celle-ci résulte de l'intégration de dépenses salariales dont le mois d'impact est encore inconnu lors de la phase de budgétisation, ainsi que du versement d'éléments de rémunérations non mensualisés.

B- Plafond d'emplois

Pour information, le plafond d'emplois sur supports budgétaires de l'État est fixé à **1 976 ETPT** (cf. annexe « Tableau des emplois »). L'Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est l'unité de décompte du plafond d'emplois. Cette comptabilisation tient compte de la quotité de temps de travail et de la période d'activité de chaque agent.

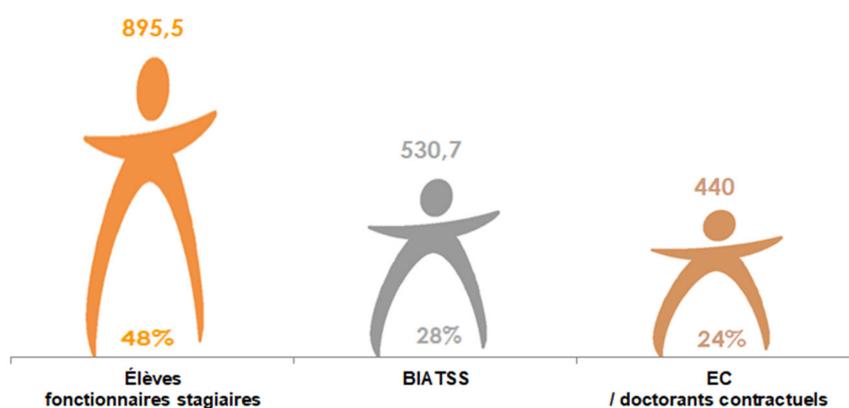


Figure 8 : Répartition des ETPT par population sur emplois budgétaires de l'Etat en 2023

Emplois	BR 2022 n°2	BI 2023	Δ	%
Élèves fonctionnaires stagiaires	891,3	895,5	4,2	0,5%
EC / Doctorants	443,7	440,0	-3,7	-0,8%
BIATSS	526,8	530,7	3,9	0,7%
MS État	1 861,8	1 866,2	4,3	0,2%

La prévision de consommation des ETPT sur emplois budgétaires s'établit à **1 866,2 ETPT**. Cette moyenne annualisée prend en considération les arrivées et départs prévus sur l'exercice 2023. La prévision augmente **(+4,3 ETPT ; +0,2%)** par rapport au BR 2022 n°2.

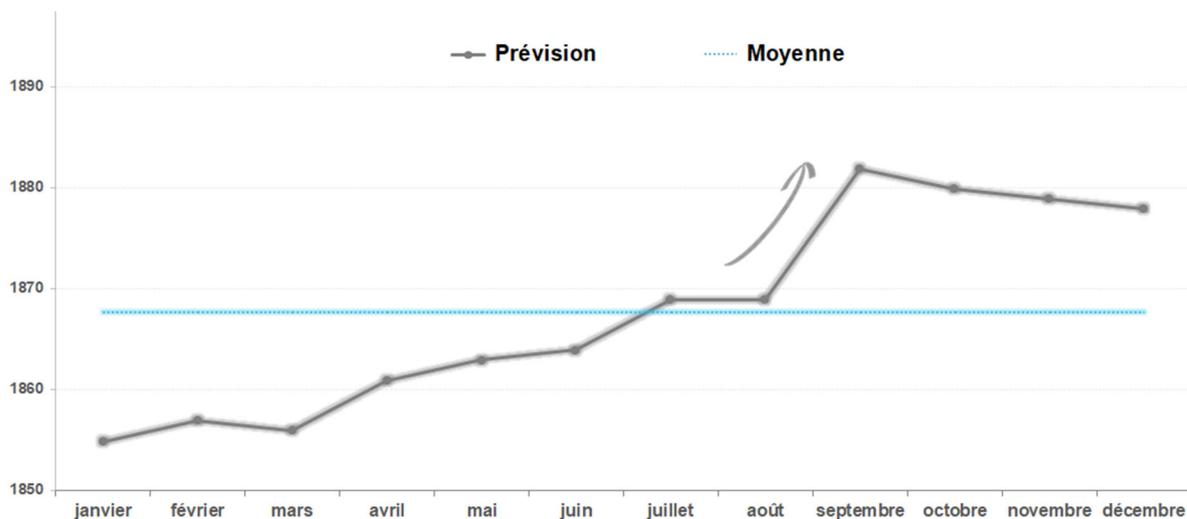


Figure 9 - Courbe de consommation prévisionnelle mensuelle des emplois 2023 sur supports budgétaires État

Une variation sensible des emplois est observée entre août et septembre. L'évolution d'ETPT coïncide avec le calendrier des campagnes d'emplois et les mouvements attendus lors de la rentrée universitaire 2023 (cohorte de doctorants, mutations, détachements, intégrations...).

3.2.3.4 Masse salariale globale et ETPT proposés au vote du conseil d'administration

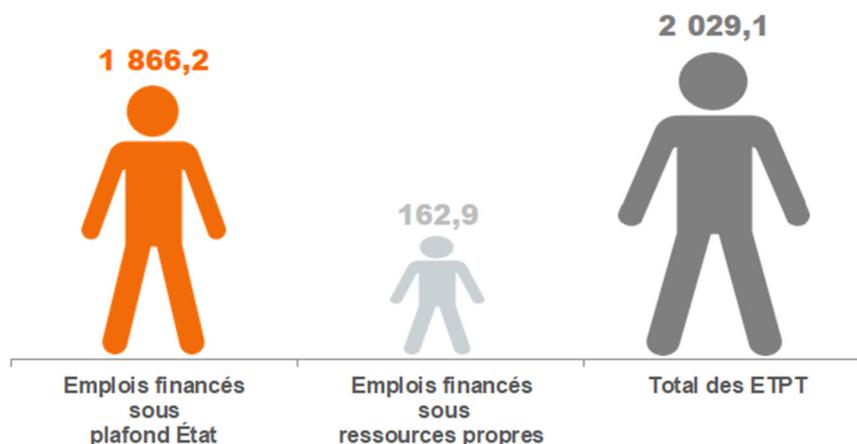


Figure 10 - Décomposition du plafond d'emplois prévisionnel (en ETPT)

Le plafond d'emplois se mesure en moyenne annualisée (ETPT). Les emplois État (**1 866,2 ETPT**) et sur ressources propres (**162,9 ETPT**) se cumulent et forment le plafond d'emplois de l'établissement : **2 029,1 ETPT**.

Pour rappel, un plafond global de 2 012,2 ETPT a été voté dans le précédent budget. Si les ETPT financés sous plafond État demeurent stables (+0,3%), à l'inverse les emplois sur ressources propres augmentent : **+12,5 (+8,3%)**.

ENS DE LYON		Emplois	BR 2022 n°2	BI 2023		
MSE	Élèves fonctionnaires stagiaires		891,3	895,5	4,2	0,5%
	EC / Doctorants		443,7	440,0	-3,7	-0,8%
	BIATSS		526,8	530,7	3,9	0,7%
	MS État		1 861,8	1 866,2	4,3	0,2%
RP	BIATSS		61,0	66,1	5,2	8,5%
	Chercheurs / Doctorants		89,4	96,8	7,4	8,2%
	Ressources Propres		150,4	162,9	12,5	8,3%
Total			2 012,2	2 029,1	17,0	0,84%

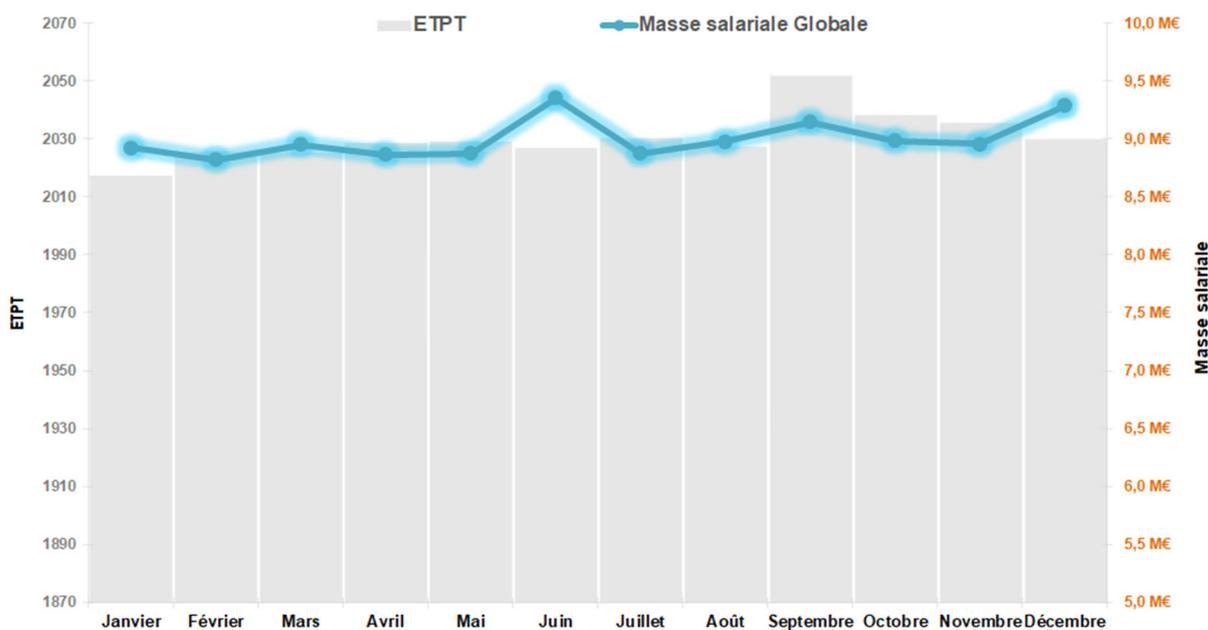


Figure 10 - Consommation mensuelle totale en ETPT et masse salariale globale

Les dépenses salariales de l'établissement atteignent près de à **9M€** par mois en 2023.

L'enveloppe de masse salariale globale de l'ENS de Lyon proposée au vote du conseil d'administration pour le budget initial 2023 s'élève à **107 981 065€** pour **2 029,1 ETPT**, dont :

Support budgétaire	MS	ETPT
État	100 388 360 €	1 866,2
Ressources propres	7 592 705 €	162,9
ENSL	107 981 065 €	2 029,1

3.2.3.5 Autres dépenses de masse salariale globalisée

Les dépenses globalisées de masse salariale sont constituées très majoritairement de la masse salariale Etat, mais également de dépenses financées via des ressources propres.

Ces dépenses sont évaluées à **1,65M€** au budget initial 2023.

Elles comprennent les rémunérations des jurys du concours d'entrée pour environ **600k€**.

Les principales autres rémunérations sont prévues pour des recrutements de doctorants, post-doctorants, ou encore des ingénieurs et techniciens en CDD dans les **structures de recherche**. Le montant total atteint **961k€** au BI 2023.

Les autres dépenses de masse salariale sur ressources propres (5,9M€) sont portées par des contrats de recherche fléchés (cf paragraphe 4.2.3).

4. Recettes et dépenses fléchées du budget initial 2023

De quoi parle-t-on ?

Les **recettes fléchées** constituent une exception au principe de globalisation des recettes et ont une utilisation prédéterminée par le financeur. Elles sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Ex : contrats de recherche.

4.1 Recettes fléchées du budget initial 2023

Les recettes fléchées inscrites au BI 2023 sont estimées à **10 621 723€**.

Les encaissements prévus se répartissent ainsi :

	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023/BR 2022
ANR PIA IDEX	277 538 €	1 071 870 €	876 701 €	1 028 751 €	534 989 €	-493 762 €
ANR PIA hors IDEX	138 220 €	461 018 €	372 035 €	2 476 806 €	1 681 577 €	-795 229 €
Total ANR PIA	415 759 €	1 532 888 €	1 248 736 €	3 505 557 €	2 216 566 €	-1 288 991 €
ANR hors PIA	1 763 078 €	2 580 974 €	3 338 117 €	3 023 381 €	3 184 540 €	161 159 €
Union Européenne	2 173 232 €	1 840 511 €	3 614 204 €	1 449 936 €	2 875 159 €	1 425 223 €
Région	270 005 €	179 367 €	137 381 €	1 105 567 €	1 149 785 €	44 218 €
Autres recettes	2 510 054 €	3 316 938 €	2 606 936 €	2 370 318 €	1 195 673 €	-1 174 645 €
Total recettes fléchées	7 132 128 €	9 450 678 €	10 945 374 €	11 454 759 €	10 621 723 €	-833 036 €

Les encaissements estimés en 2023 sont en légère diminution par rapport à la prévision rectificative 2022. Cela s'explique par le fait que de nombreux encaissements de nouveaux contrats interviennent en toute fin d'exercice 2022. Il s'agit toutefois d'un facteur très aléatoire car les prévisions d'encaissement en décembre ou janvier sont assez difficiles à anticiper.

Dans le cadre de la fin du dispositif IDEX – programme investissement d'avenir, quelques soldes de contrats vont être encaissés en 2023. Le solde de 5 contrats Pack Ambition Recherche sont également prévus pour environ 809k€ de recettes encaissées.

Les projets ANR obtenus par l'ENS de Lyon sont en hausse. Une trentaine de nouveaux contrats ANR vont ainsi générer l'encaissement des préfinancements des projets. Parmi les autres nouveaux contrats obtenus, il y a par exemple l'AMI QuantEdu France au laboratoire de Physique ou encore le SFRI (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence) intitulé Graduate+ piloté par la vice-présidence Etudes : 572k€ d'encaissements prévus en 2023.

4.2 Dépenses fléchées du budget initial 2023

4.2.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sur contrats fléchés s'élèvent à **3 479 941€** au BI 2023 en crédits de paiement.

Selon la typologie de contrats, elles se répartissent comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023/BR 2022
ANR PIA IDEX	336 339 €	151 622 €	355 398 €	36 587 €	0 €	-36 587 €
ANR PIA hors IDEX	124 761 €	25 767 €	38 275 €	483 673 €	370 766 €	-112 907 €
Total ANR PIA	461 100 €	177 389 €	393 673 €	520 260 €	370 766 €	-149 494 €
ANR hors PIA	609 739 €	60 340 €	513 928 €	1 211 113 €	1 396 684 €	185 571 €
Union Européenne	494 142 €	133 660 €	350 352 €	842 486 €	673 132 €	-169 354 €
Région	154 818 €	77 454 €	170 696 €	481 678 €	279 384 €	-202 294 €
Autres	780 574 €	550 825 €	728 626 €	1 173 218 €	759 975 €	-413 243 €
Fonctionnement fléché en crédits de paiement	2 500 373 €	999 667 €	2 157 275 €	4 228 755 €	3 479 941 €	-748 814 €

Les dépenses fléchées prévues en fonctionnement en 2023 sont en baisse par rapport au BR 2022. Toutefois, il est probable qu'une sous-exécution importante soit finalement constatée en 2022. Cela est dû à une surestimation sur des projets mais aussi à une certaine lenteur dans la finalisation de conventionnements.

En 2023, les dépenses de fonctionnement sont estimées à un niveau supérieur aux exécutions de 2019 ou 2021. L'obtention de nombreux nouveaux contrats (ANR par exemple) couplée à la reprise forte d'activité explique cette prévision.

4.2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sur contrats fléchés sont évaluées à **2 471 482€** en crédits de paiement pour ce budget initial.

	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023/BR 2022
ANR PIA IDEX	22 729 €	95 524 €	469 485 €	1 912 €	0 €	-1 912 €
ANR PIA hors IDEX	321 505 €	54 521 €	499 584 €	2 026 427 €	721 800 €	-1 304 627 €
Total ANR PIA	344 233 €	150 045 €	969 069 €	2 028 339 €	721 800 €	-1 306 539 €
ANR hors PIA	203 726 €	320 044 €	162 941 €	327 479 €	404 874 €	77 395 €
Union Européenne	88 313 €	629 835 €	23 592 €	553 039 €	672 062 €	119 023 €
Région	103 464 €	118 218 €	52 225 €	24 578 €	5 760 €	-18 818 €
Autres	772 723 €	566 413 €	104 675 €	1 195 378 €	666 987 €	-528 392 €
Investissement fléché en crédits de paiement	1 512 459 €	1 784 555 €	1 312 502 €	4 128 813 €	2 471 482 €	-1 657 331 €

Les dépenses prévisionnelles fléchées en investissement pour 2023 sont en baisse par rapport au BR 2022. Mais comme pour le fonctionnement, il est à noter qu'une sous-exécution sera constatée en 2022. Cela s'explique par du retard sur les engagements, et par ricochet sur les livraisons, sur de grosses opérations telles que Plexmico et Ibisa (SFR Biosciences). Les crédits de paiement sont reprogrammés sur l'exercice 2023.

Le même constat est fait sur les nouveaux contrats plan de relance PEPR. Enfin, il est constaté des retards sur des conventionnements comme les LABEX notamment, qui entraineront là aussi une reprogrammation des CP en 2023.

4.2.3 La masse salariale

Les dépenses de masse salariale sur contrats fléchés sont inscrites à hauteur de **5 941 171€** au BI 2023.

	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023/BR 2022
ANR PIA IDEX	327 575 €	446 825 €	1 110 350 €	348 949 €	90 739 €	-258 210 €
ANR PIA hors IDEX	380 082 €	612 168 €	87 067 €	352 950 €	624 520 €	271 570 €
Total ANR PIA	707 657 €	1 058 993 €	1 197 417 €	701 899 €	715 259 €	13 360 €
ANR hors PIA	853 504 €	1 030 887 €	1 095 454 €	2 044 759 €	2 763 256 €	718 497 €
Union Européenne	649 862 €	805 116 €	921 540 €	1 052 800 €	1 157 524 €	104 724 €
Région	169 299 €	322 621 €	236 552 €	349 784 €	202 663 €	-147 121 €
Autres	1 300 205 €	1 308 127 €	1 640 884 €	1 469 910 €	1 102 469 €	-367 441 €
Masse salariale fléchée	3 680 527 €	4 525 744 €	5 091 847 €	5 619 152 €	5 941 171 €	322 019 €

Des recrutements de contractuels financés sur contrats fléchés sont prévus pour environ 137 ETPT (équivalents temps plein travaillé) sur l'ensemble de l'année 2023. Ce sont très majoritairement des doctorants et post-doctorants qui travaillent sur les projets de recherche financés par les contrats de recherche fléchés.

On constate une augmentation des dépenses prévues au BI 2023 qui sont liées à l'obtention de nombreux nouveaux contrats : une trentaine d'ANR (600k€), contrat européen Marie Curie, plan de relance PEPR, ou encore SFRI Graduate+.

Il est à noter toutefois un relatif retard dans le cadencement des dépenses de salaire sur contrats fléchés. Cela est dû aux difficultés pour recruter des candidats sur des CDD Recherche, du fait de la conjoncture internationale notamment mais aussi des conséquences de la crise sanitaire.

5. Indicateurs et ratios budgétaires et comptables

	Exécution 2020	Exécution 2021	BR 2022	Prévision exécution 2022	BI 2023	Variation BI 2023/BR 2022
Résultat	3 272 574 €	2 864 259 €	-4 319 109 €	-1 543 922 €	-6 840 353 €	-2 521 244 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	6 178 587 €	5 893 570 €	-1 003 586 €	1 756 078 €	-3 726 547 €	-2 722 961 €
Fonds de roulement	21 435 333 €	21 716 042 €	13 992 940 €	20 841 120 €	11 556 204 €	-2 436 736 €
Solde budgétaire	3 555 685 €	4 051 555 €	-11 546 759 €	-1 018 635 €	-11 639 939 €	-93 180 €
Trésorerie	28 951 226 €	33 186 154 €	20 939 395 €	31 467 519 €	19 327 580 €	-1 611 815 €

Le résultat, la capacité d'autofinancement et le niveau de fonds de roulement sont calculés en droits constatés. Les dépenses non décaissables (sans impact sur la trésorerie) sont prises en compte : amortissements, provisions, cautions des résidences étudiantes, dépenses réalisées en attente de factures.

En recettes, ce sont les éléments non encaissables qui sont intégrés en droits constatés et couvrent ainsi : les recettes d'amortissement, les reprises sur provision, et les recettes en attente d'encaissement. Tous ces indicateurs sont présentés dans l'annexe 6 : tableau de situation patrimoniale.

Quant au solde budgétaire, il s'agit d'un indicateur GBCP présenté dans l'annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires.

5.1.1 Le solde budgétaire du BI 2023

De quoi parle-t-on ?

Le **solde budgétaire** correspond à l'écart entre les recettes encaissées et les crédits de paiement (=dépenses décaissées). Il s'agit du flux de trésorerie généré par l'activité de l'établissement.

Le solde budgétaire n'est pas obligatoirement à l'équilibre : il peut être excédentaire ou déficitaire.

Le solde budgétaire est déficitaire de **-11 639 939€** pour ce BI 2023 soit -10,6M€ par rapport à celui estimé en prévision d'exécution 2022.

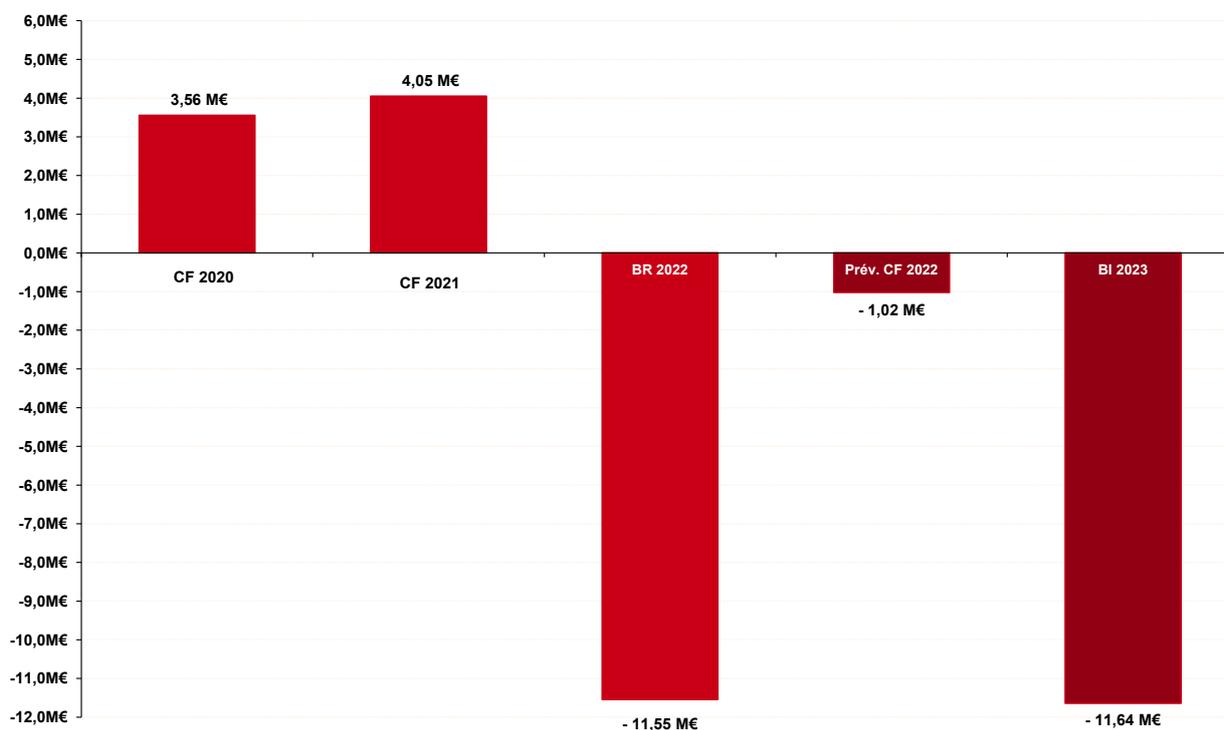


Figure 11 : évolution du solde budgétaire depuis le compte financier 2020 (données prévisionnelles en 2023)

Le solde budgétaire est déficitaire pour 10,37M€ sur les opérations annuelles non fléchées. Cela s'explique par la forte hausse des dépenses de fluides non couvertes par des recettes mais aussi par les investissements tels que ceux portés par la direction du patrimoine par exemple.

Ce solde budgétaire négatif au BI 2023 s'explique également par les opérations fléchées qui ont un impact de 1,27M€ comme constaté en annexe budgétaire n°8. Les opérations pluriannuelles fléchées ont un impact sur la trésorerie du fait de volumes d'encaissements et de décaissements pouvant être décalés sur des exercices différents.

5.1.2 La trésorerie du BI 2023

De quoi parle-t-on ?

Il s'agit des liquidités dont l'École dispose quoiqu'il arrive et quasi immédiatement.

La trésorerie est depuis le décret GBCP gérée à la fois en comptabilité budgétaire, en encaissements (recettes encaissées) et décaissements (crédits de paiement) et en comptabilité générale (compte financier de classe 5).

Le BI 2023 prévoit une mobilisation de la trésorerie pour 12,14M€, ce qui portera le niveau de la trésorerie de l'établissement à **19,33M€** fin 2023 soit 47 jours (seuil d'alerte = 30 jours).

Ce montant est calculé en prenant en compte comme base de départ le niveau de trésorerie estimé au 31/12/2022 pour un montant de 31,47M€.

Au vu du tableau 4 présenté en annexe, ce prélèvement sur la trésorerie en 2023 s'explique par :

- un solde budgétaire déficitaire de 11,64M€
- un décalage déficitaire de 0,5M€ entre les encaissements et décaissements liés aux opérations non budgétaires présentées dans le tableau 5 "opérations pour comptes de tiers"

La différence entre le niveau prévisionnel de la trésorerie et celui du fonds de roulement entraîne un besoin en fonds de roulement (BFR) de -7,77M€. Le besoin en fonds de roulement correspond à la somme que l'établissement doit financer pour couvrir le besoin résultant des décalages de trésorerie entre les entrées et les sorties.

La prévision de cet indicateur étant négative, l'établissement n'a pas de difficulté majeure dans la mesure où sa trésorerie couvre ses besoins.

5.1.3 Les restes-à-payer

Les restes-à-payer (RAP) font partie des indicateurs significatifs introduits par le décret GBCP. Ils permettent en effet d'appréhender la soutenabilité budgétaire de l'établissement à moyen et long terme. Ils représentent un montant inéluctable des décaissements à venir.

L'évolution des RAP, la durée sur laquelle ils s'étalent ainsi que les ressources permettant de couvrir les futurs décaissements constituent des points d'analyse essentiels de la soutenabilité budgétaire.

Le niveau final des restes-à-payer au 31/12/2023 pour l'ENS de Lyon est estimé à **47,25M€**. Ce montant figure dans l'annexe budgétaire intitulée « tableau de synthèse budgétaire et comptable ».

Le tableau 9 des opérations pluriannuelles permet d'identifier les principaux volumes de restes-à-payer par catégorie, qui sont le loyer du contrat de partenariat et les contrats d'enseignement (représentant à eux seuls 89% des restes-à-payer).

Nous constatons en effet que 22,7M€ de restes-à-payer concernent le loyer du contrat de

partenariat public-privé, soit 48% de l'ensemble des restes-à-payer de l'établissement.

Les contrats d'enseignement constituent quant à eux 19,3M€ des restes-à-payer soit 41% du total des RAP. Ce volume important s'explique par l'intégration dans cette catégorie des reversements CDSN auprès des établissements partenaires, pour lesquels les engagements sont pris pour une durée de 3 ans pour chaque promotion d'étudiants.

5.1.4 Les ratios en comptabilité budgétaire

5.1.4.1 Poids relatif des dépenses de personnel

Ce ratio permet d'indiquer le degré de rigidité du budget lié à la part des dépenses destinées à la rémunération des personnels. Il se calcule à l'appui du tableau 2 des annexes réglementaires : dépenses de personnel / dépenses totales hors investissement.

2020	2021	Prévision exécution 2022	BI 2023
76,8%	77,5%	76,8%	73,3%

Le transfert des CDSN depuis 2018 fait baisser le poids des dépenses de personnel par rapport à l'ensemble des dépenses de l'établissement.

5.1.4.1.2 Poids relatif des recettes propres

Cet indicateur mesure le degré de dépendance de l'établissement vis-à-vis des financements publics. Il se calcule à l'appui du tableau 2 des annexes réglementaires : recettes propres (globalisées et fléchées) / total des recettes.

2020	2021	Prévision exécution 2022	BI 2023
5,6%	4,9%	4,3%	5,4%

La SCSP est la principale ressource de l'établissement, ce qui explique logiquement une dépendance élevée aux financements publics.

5.1.4.1.3 Poids des crédits de paiement issus d'engagements pris antérieurement

Cet indicateur permet de préciser les hypothèses de budgétisation retenues pour déterminer le volume de crédits de paiement de l'année. Il permet également de mesurer le poids des décaissements inéluctables, car liés à des engagements déjà pris qu'il conviendra d'honorer quoiqu'il arrive, par rapport aux décaissements sur lesquels des marges de manœuvre existent davantage. Le calcul est : montant des CP relatifs à des AE consommées sur

exercices antérieurs / montant total des CP de l'année issu du tableau 2.

2020	2021	Prévision exécution 2022	BI 2023
6,7%	5,7%	5,7%	6,1%

Le poids des crédits de paiement issus d'engagements antérieurs prévus en 2023 est en hausse par rapport à 2021 et l'estimation de 2022. Cela signifie que l'établissement aura plus d'engagements à dénouer liés aux années antérieures, notamment dus à des livraisons tardives d'équipements.

5.1.4.1.4 Poids relatif des restes à payer

Ce ratio permet de mesurer le degré de rigidité de la dépense (hors dépenses de personnel) et l'inertie générée par les engagements pris au cours de l'exercice et des exercices précédents. Il se calcule comme tel : restes-à-payer (tous exercices confondus) issus du tableau de synthèse budgétaire et comptable / montant des CP de l'année hors personnel issus du tableau 2 en annexe.

2020	2021	Prévision exécution 2022	BI 2023
117,8%	107,7%	135,1%	99,0%

Les restes-à-payer de notre établissement concernent majoritairement les engagements pris pour de nombreuses années tel que le loyer du contrat de partenariat.

5.1.4.1.5 Poids des charges à payer au sein des restes à payer

Il permet de mesurer le poids des reste-à-payer les plus imminents. Si le pourcentage est élevé, il doit attirer l'attention sur la capacité ou non de l'établissement à faire face à cette sortie de trésorerie à venir. Il se calcule ainsi : charges à payer issues de la balance de comptabilité générale / restes-à-payer issus du tableau de synthèse budgétaire et comptable.

2020	2021	Prévision exécution 2022	BI 2023
6,4%	14,1%	5,3%	5,5%

Le taux plutôt faible prévu au BI 2023 signifie que l'établissement peut honorer sur l'exercice 2023 les décaissements liés à des dépenses rattachées comptablement à l'exercice 2022.

5.2.1 Le résultat du BI 2023

De quoi parle-t-on ?

Le **résultat net comptable** correspond au bénéfice ou à la perte de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.

Calcul : = Montant des recettes de fonctionnement (classe 7) – Montant des dépenses de fonctionnement (classe 6)

Le résultat prévisionnel de ce budget initial est déficitaire. Il est estimé à **-6 840 353€**.

Il se calcule, en droits constatés, par des produits s'élevant à 149,79M€ et des charges de personnel et de fonctionnement à hauteur de 155,86M€.

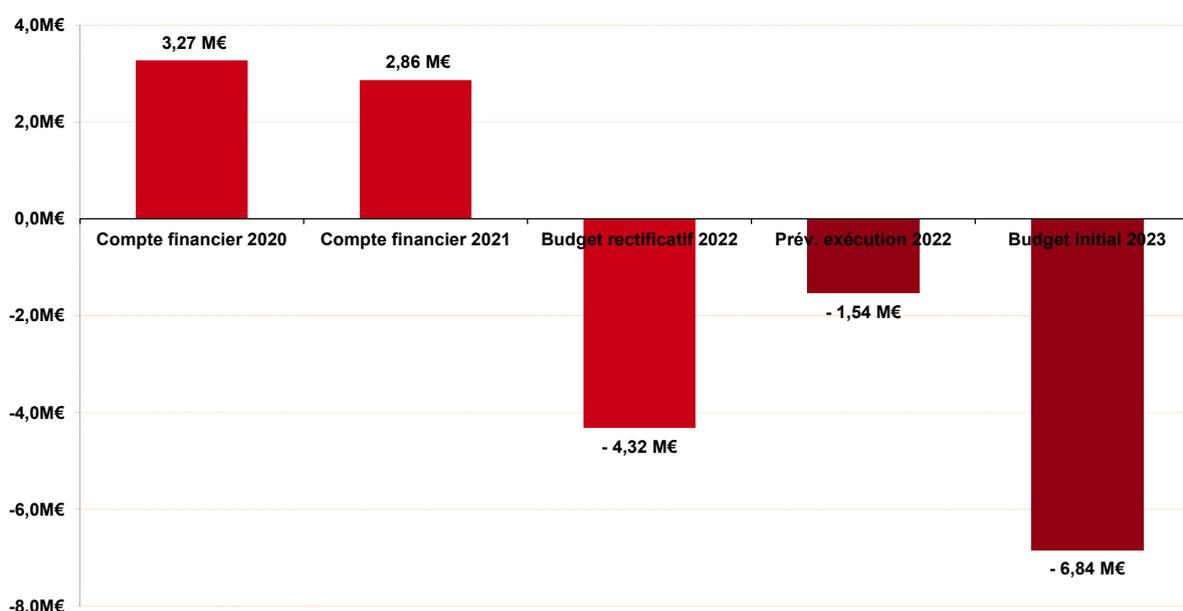


Figure 12 : évolution du résultat depuis le compte financier 2020 (résultat prévisionnel en 2023)

Comme en 2022, le résultat prévisionnel inscrit au BI 2023 est déficitaire. Cette situation est la conséquence directe de l'explosion des coûts de l'énergie mais aussi de celles des matières premières et des matériaux, qui viennent contraindre fortement la section de fonctionnement. Dans son courrier du 10 novembre 2022, le MESR stipule que le compte de résultat prévisionnel 2023 peut présenter une perte comptable à titre exceptionnel au regard de la conjoncture. Dans leurs attributions de contrôle budgétaire, les rectorats de région académique autoriseront le prélèvement sur les réserves afin de réaliser l'équilibre réel conformément aux dispositions de l'article R 719-61 du code de l'éducation.

5.2.2 La capacité d'autofinancement (CAF) du BI 2023

De quoi parle-t-on ?

La **capacité d'autofinancement** (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses autres besoins. Elle mesure donc la capacité de ce dernier à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Calcul (méthode additive) :

Résultat Net Comptable

- + Charges calculées (amortissements et provisions)
- Reprise sur charges calculées (reprises sur amortissements - dotation sur amortissements)
- + Valeur Nette Comptable d'éléments d'Actif Cédés
- Produits de Cession d'éléments d'Actif
- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

L'établissement présente une insuffisance d'autofinancement de **-3 726 547€** pour ce BI 2023.

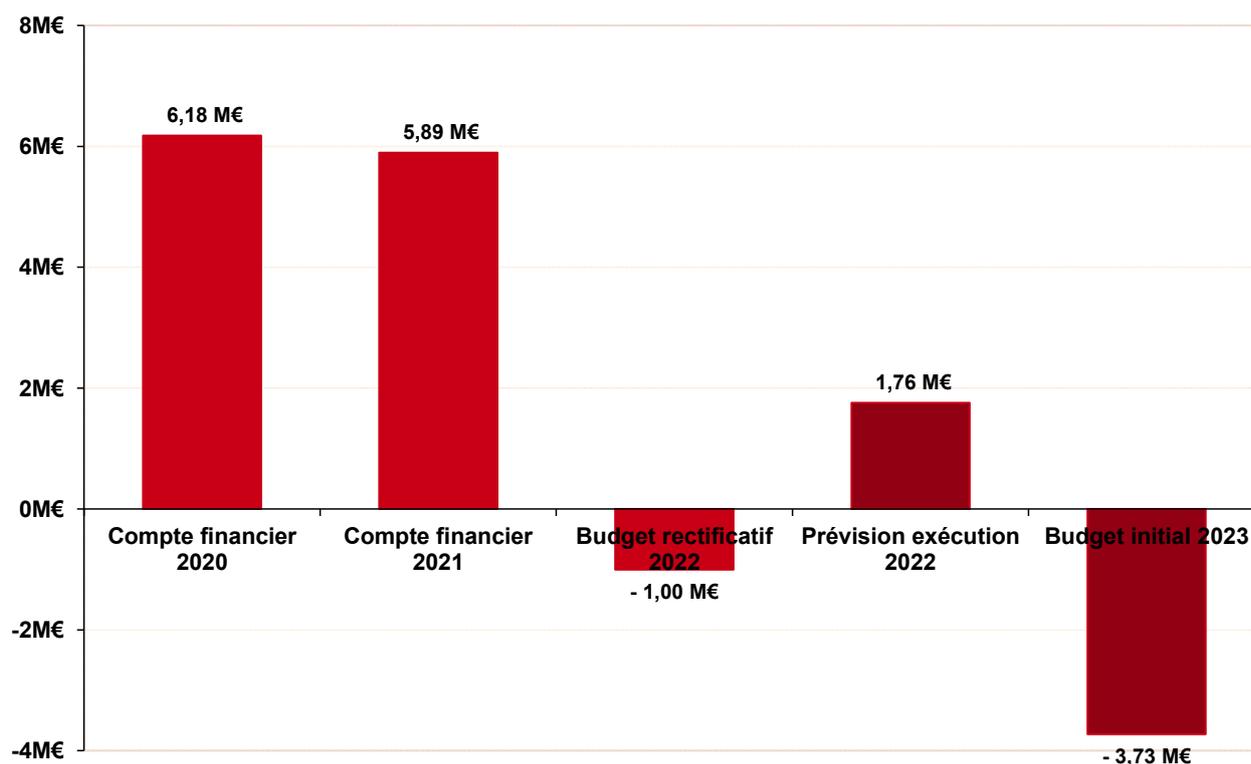


Figure 13 : évolution de la capacité d'autofinancement depuis le compte financier 2020 (CAF prévisionnelle en 2023)

Cette insuffisance d'autofinancement est la conséquence directe du résultat prévisionnel fortement déficitaire. L'annexe n°6 de situation patrimoniale montre que le niveau très bas de cette capacité d'autofinancement entraîne logiquement une forte diminution des ressources de l'établissement. L'ENS de Lyon ne peut donc pas couvrir l'ensemble de ses emplois (=dépenses d'investissement) et doit mobiliser son fonds de roulement pour y pallier.

5.2.3 Le fonds de roulement du BI 2023

De quoi parle-t-on ?

Le **fonds de roulement** constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l'établissement appelés autrement besoins en fonds de roulement.

En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents que l'établissement a dégagé au cours du temps.

Calcul = Ressources stables (capitaux propres et provisions) – Actifs stables (actif immobilisé)

Si le fonds de roulement est positif, l'équilibre financier est donc respecté et l'établissement dispose grâce au fonds de roulement d'un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme.

Le résultat déficitaire et la faible capacité d'autofinancement ont une répercussion sur le fonds de roulement de l'établissement qui ne peut pas couvrir l'ensemble de ses emplois par ses seules ressources.

L'ENS de Lyon est ainsi contrainte de prévoir un prélèvement sur son fonds de roulement de 9,28M€ au budget initial 2023.

Le fonds de roulement 2023 de l'établissement s'élève à **11 556 204€** représentant 28 jours de fonctionnement (le seuil d'alerte fixé par Bercy est de 15 jours). Pour précision, le fonds de roulement prévisionnel 2022 est estimé à 20,84M€ soit 53 jours de fonctionnement.

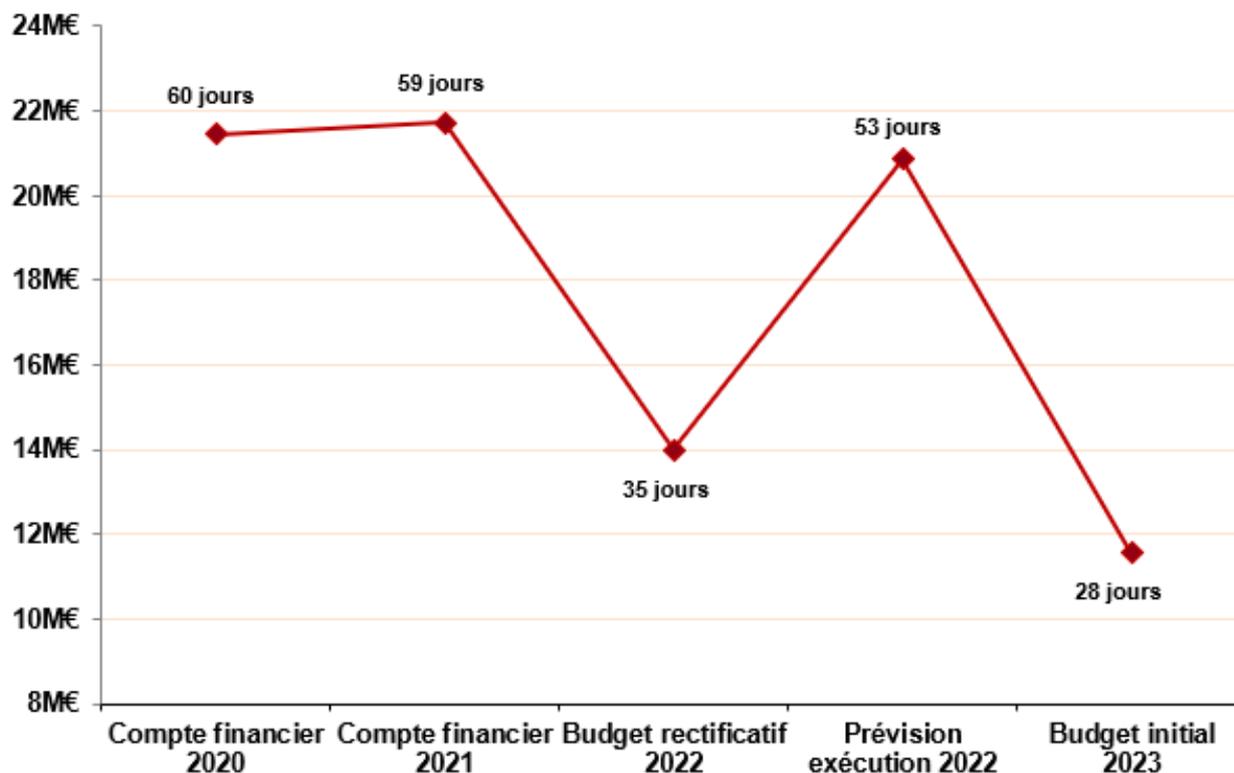


Figure 14 : évolution du fonds de roulement depuis le compte financier 2020 (prévisions en 2023)

Ce prélèvement du fonds de roulement prévu en 2023 pour absorber la forte inflation des coûts de l'énergie et la revalorisation du SMIC non compensée par l'Etat est inédit et exceptionnel, dans la continuité du prélèvement prévu en 2022 pour les mêmes raisons.

Face à cet aléa, le fonds de roulement mobilisable pour des projets d'investissement se trouve fortement impacté. Des solutions devront être trouvées pour compléter le financement des opérations immobilières nécessaires au maintien des infrastructures, essentielles à la conduite des missions de l'École.

5.2.4 Les ratios en comptabilité générale

Les ratios présentés sont des indicateurs d'analyse dont le ministère de l'action et des comptes publics recommande l'usage dans la circulaire des opérateurs transmise à chaque ministère. Le rectorat de l'académie de Lyon s'appuie également sur ces ratios afin d'apprécier la trajectoire financière et budgétaire de notre établissement.

Pour précision, certains de ces ratios sont déjà intégrés dans le corps de ce rapport et n'apparaissent donc pas dans ce paragraphe, comme le fonds de roulement en nombre de jours par exemple.

Les données utilisées pour calculer ces ratios sont celles issues du tableau 6 de situation patrimoniale, qui se trouve parmi les annexes réglementaires de ce rapport.

5.2.4.1 Poids des charges décaissables de fonctionnement général

Ce ratio mesure l'évolution dans le temps du poids relatif des charges de fonctionnement décaissables, hors charges de masse salariale. Il se calcule de la manière suivante : charges décaissables de fonctionnement / produits encaissables.

2020	2021	Prévision exécution 2022	BI 2023
22,4%	23,9%	25,9%	28,6%

Depuis 2017, le poids des charges de fonctionnement augmente. Cela s'explique principalement par le transfert de l'Etat des financements relatifs aux CDSN, dont une grande partie est reversée en fonctionnement par l'ENS de Lyon aux établissements dans lesquels les doctorants vont effectuer leur thèse. Au BI 2023, le poids des charges de fonctionnement doit sa hausse aux surcoûts des dépenses d'énergie essentiellement.

5.2.4.1.2 Dépendance aux financements de l'État

Cet indicateur mesure la dépendance de l'établissement à la subvention pour charges de service public et aux éventuelles autres subventions de l'État. Il se calcule de la manière suivante : ressources propres encaissables / produits encaissables. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 13% et 15%, et une alerte s'il est inférieur à 13%.

2020	2021	Prévision exécution 2022	BI 2023
15,4%	16,3%	17,5%	17,0%

Pour ce BI, les ressources propres encaissables représentent 17% des produits encaissables. La dépendance de notre établissement aux financements de l'Etat demeure élevée, la subvention pour charges de service public (SCSP) étant la principale recette de l'Ecole.

5.2.4.1.3 Taux de déficit

Ce ratio éclaire sur l'envergure du résultat de l'établissement. Le mode de calcul pour déterminer cet indicateur est le suivant : résultat / total des recettes de la classe 7.

2020	2021	Prévision exécution 2022	BI 2023
2,3%	2,0%	-1,0%	-4,6%

Pour ce BI 2023, cet indicateur est en nette baisse et se retrouve même négatif donc sous le seuil d'alerte. Cela s'explique par la prévision du résultat déficitaire qui tient compte du surcoût des dépenses d'énergie et de la non-compensation de la revalorisation du SMIC.

5.2.4.1.4 Poids des charges de personnel

Ce ratio, appelé aussi taux de saturation, permet de mesurer le poids des charges de personnel par rapport à l'ensemble des produits encaissables de l'établissement. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 82% et 83%, et une alerte s'il dépasse 83%.

2020	2021	Prévision exécution 2022	BI 2023
73,0%	71,8%	72,9%	74,0%

Le poids des charges de personnel est sous le seuil des 75% depuis 2017. Cet indicateur est toutefois à analyser avec précaution. En effet, le transfert des financements des CDSN par l'Etat augmente les produits de l'établissement, mais les dépenses de masse salariale n'augmentent pas en miroir puisque les versements aux établissements partenaires sont réalisés en fonctionnement.

5.2.4.1.5 Taux d'autofinancement

Ce ratio permet de mesurer l'amélioration ou la dégradation de la capacité d'autofinancement (CAF) par rapport à l'ensemble des produits encaissables. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 0,5% et 1%, et une alerte s'il est en dessous de 0,5%.

2020	2021	Prévision exécution 2022	BI 2023
4,6%	4,3%	1,2%	-2,6%

Le taux d'autofinancement prévu au BI est négatif, ce qui est la conséquence du résultat déficitaire. Ce taux est au-dessus des seuils de vigilance et d'alerte.

6. Annexes réglementaires

6.1 Annexe 1 : tableau des emplois

TABLEAU DES EMPLOIS - BUDGET INITIAL 2023						
CATEGORIES D'EMPLOIS	NATURE DES EMPLOIS		EMPLOIS - ARTICLE L712-9		NOMBRE D'EMPLOIS	
			EN ETPT	EN ETPT	AUTRES EMPLOIS	EN ETPT
ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS -CHERCHEURS, CHERCHEURS	PERMANENTS	TITULAIRES	231,5	-	231,5	
		CDI	1,0	-	1,0	
	NON PERMANENTS	CDD	207,5	96,8	304,3	
SOUS TOTAL EC			440,0	96,8	536,8	
ELEVES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES						
BIATSS	PERMANENTS	TITULAIRES	417,5	-	417,5	
		CDI	34,2	-	34,2	
	NON PERMANENTS	CDD	79,0	86,1	145,1	
SOUS TOTAL BIATSS			530,7	66,1	596,8	
TOTAL			1 866,2	162,9	2 029,1	
PLAFOND DES EMPLOIS FIXÉS PAR L'ÉTAT			1 976			
AUTRES EMPLOIS			162,9			
PLAFOND GLOBAL DES EMPLOIS PROPOSÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION					2 029,1	

6.2 Annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires

Tableau 2 : Tableau des autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	DÉPENSES						RECETTES			
	BR 2022 n°2		Prévision d'exécution 2022		BI 2023		BR 2022 n°2	Prévision d'exécution 2022	BI 2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	106 737 679 €	106 737 679 €	105 137 679 €	105 137 679 €	107 991 065 €	107 991 065 €	132 404 362 €	130 960 282 €	133 444 486 €	Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pension	31 060 539 €	31 060 539 €	30 744 539 €	30 744 539 €	31 716 629 €	31 716 629 €	121 345 874 €	122 590 061 €	123 910 629 €	Subvention pour charges de service public
Infra-annuel	101 118 527 €	101 118 527 €	100 118 527 €	100 118 527 €	102 039 894 €	102 039 894 €	0 €	11 000 €	0 €	Autres financements de l'Etat
Pluri-annuel	5 619 152 €	5 619 152 €	5 019 152 €	5 019 152 €	5 941 171 €	5 941 171 €	140 000 €	140 523 €	140 000 €	Fiscalité affectée
Fonctionnement	48 144 770 €	37 717 495 €	42 949 918 €	31 701 974 €	38 422 933 €	39 362 583 €	3 071 285 €	2 990 182 €	2 285 203 €	Autres financements publics
Infra-annuel	21 350 627 €	20 432 053 €	19 600 000 €	18 130 000 €	22 756 995 €	22 914 148 €	7 847 193 €	5 228 516 €	7 108 654 €	Recettes propres
Pluri-annuel	26 794 143 €	17 285 442 €	23 349 918 €	13 571 974 €	15 665 938 €	16 448 435 €				
dont reversements CDSN	21 296 686 €	11 466 887 €	19 299 918 €	10 019 974 €	12 072 569 €	11 568 494 €				
Intervention							11 454 759 €	10 012 736 €	10 621 723 €	Recettes fléchées
Investissement	11 665 370 €	10 950 706 €	7 854 000 €	5 152 000 €	6 773 813 €	8 362 500 €	698 564 €	490 750 €	177 112 €	Financements de l'Etat fléchés
Infra-annuel	5 397 001 €	5 494 893 €	3 600 000 €	2 530 000 €	3 840 721 €	4 696 018 €	9 843 013 €	8 681 258 €	9 834 955 €	Autres financements publics fléchés
Pluri-annuel	6 268 369 €	5 455 813 €	4 254 000 €	2 622 000 €	2 933 092 €	3 666 482 €	913 182 €	840 728 €	609 657 €	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	166 547 819 €	155 405 880 €	155 941 597 €	141 991 653 €	153 177 811 €	155 706 148 €	143 859 121 €	140 973 018 €	144 066 209 €	TOTAL DES RECETTES
SOLDE BUDGÉTAIRE (excédent)							-11 546 759 €	-1 018 635 €	-11 639 939 €	SOLDE BUDGÉTAIRE (déficit)

6.3 Annexe 3 : tableau des dépenses par destination et des recettes par origine

Tableau 3 : Tableau des dépenses par destination

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue	23 347 843 €	23 347 843 €	12 774 385 €	12 274 799 €	36 300 €	36 300 €	36 168 528 €	35 668 942 €
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	995 929 €	995 929 €	400 000 €	400 000 €			1 395 929 €	1 395 929 €
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	16 557 134 €	16 557 134 €	301 820 €	306 305 €	36 300 €	36 300 €	16 895 254 €	16 899 739 €
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	5 794 780 €	5 794 780 €	12 072 565 €	11 568 494 €			17 867 345 €	17 363 274 €
D105 - Bibliothèques et documentation	5 220 583 €	5 220 583 €	848 964 €	853 806 €	17 500 €	17 500 €	6 087 047 €	6 081 889 €
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	3 759 313 €	3 759 313 €	2 044 476 €	2 085 864 €	406 092 €	1 351 594 €	6 209 881 €	7 196 771 €
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	2 606 391 €	2 606 391 €	353 281 €	353 849 €	51 000 €	51 000 €	3 010 672 €	3 011 240 €
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	4 228 334 €	4 228 334 €	1 111 123 €	1 103 766 €	693 576 €	1 028 076 €	6 033 033 €	6 360 176 €
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies							0 €	0 €
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 347 807 €	1 347 807 €	354 227 €	355 807 €	1 19 396 €	552 983 €	1 821 430 €	2 256 607 €
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	7 464 180 €	7 464 180 €	888 687 €	891 894 €	80 273 €	80 273 €	8 433 140 €	8 436 347 €
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	4 622 098 €	4 622 098 €	2 823 362 €	2 823 270 €	1 234 076 €	1 034 164 €	8 679 536 €	8 479 532 €
D113 - Diffusion des savoirs et musées	2 520 579 €	2 520 579 €	101 591 €	101 591 €	73 000 €	73 000 €	2 695 170 €	2 695 170 €
D114 - Immobilier	1 525 594 €	1 525 594 €	11 138 200 €	12 418 200 €	3 625 600 €	3 170 600 €	16 289 394 €	17 114 394 €
D115 - Pilotage et support	50 280 744 €	50 280 744 €	4 619 698 €	4 734 798 €	360 000 €	890 000 €	55 260 442 €	55 905 542 €
Étudiants	1 057 599 €	1 057 599 €	1 364 939 €	1 364 939 €	77 000 €	77 000 €	2 499 538 €	2 499 538 €
D201 - Aides directes aux étudiants	60 627 €	60 627 €	735 889 €	735 889 €			796 516 €	796 516 €
D202 - Aides indirectes							0 €	0 €
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	996 972 €	996 972 €	629 050 €	629 050 €	77 000 €	77 000 €	1 703 022 €	1 703 022 €
Total	107 981 065 €	107 981 065 €	38 422 933 €	39 362 583 €	6 773 813 €	8 362 500 €	153 177 811 €	155 706 148 €
								SOLDE BUDGETAIRE (déficit)
								-11 639 939 €

Tableau 3 : Tableau des recettes par origine

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

	Recettes globalisées							Recettes fléchées				Total
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées				
Subvention pour charges de service public	123 910 629 €					108 750 €				124 019 379 €		
Droits d'inscription					660 000 €					660 000 €		
Formation continue, diplômes propres et VAE					125 000 €					125 000 €		
Taxe d'apprentissage					30 000 €					30 000 €		
Contrats et prestations de recherche hors ANR					490 401 €			71 280 €		561 681 €		
Valorisation					84 122 €					84 122 €		
ANR investissements d'avenir								2 216 566 €		2 216 566 €		
ANR hors investissements d'avenir				744 835 €				3 184 540 €		3 929 375 €		
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				3 000 €				1 149 785 €		1 152 785 €		
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne								2 875 159 €		2 875 159 €		
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres				1 537 368 €		68 362 €		408 905 €		2 014 635 €		
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs								538 377 €		538 377 €		
Autres recettes			140 000 €		5 719 131 €					5 859 131 €		
Total	123 910 629 €	0 €	140 000 €	2 285 203 €	7 108 654 €	177 112 €	9 834 955 €	609 657 €	144 066 209 €			

6.4 Annexe 4 : tableau d'équilibre financier

Tableau 4 : Tableau d'équilibre financier

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Besoins (utilisation des financements)				Financements (couverture des besoins)			
	BR 2022 n°2	Prévision d'exécution 2022	BI 2023	BR 2022 n°2	Prévision d'exécution 2022	BI 2023	
Solde budgétaire (déficit) *	11 546 759 €	1 018 635 €	11 639 939 €				Solde budgétaire (excédent) *
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>							<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>							<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>							<i>dont solde budgétaire FU</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>							<i>dont solde budgétaire BAI</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>							<i>dont solde budgétaire SIE (BDL)</i>
Cautions résidences étudiantes	195 000 €	195 000 €	195 000 €	195 000 €	195 000 €	195 000 €	Cautions résidences étudiantes
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	4 962 866 €	4 962 666 €	4 446 791 €	4 262 866 €	4 262 666 €	3 946 791 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)							Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	16 704 425 €	6 176 301 €	16 281 730 €	4 457 866 €	4 457 666 €	4 141 791 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
Variation de trésorerie				12 246 759 €	1 718 635 €	12 139 939 €	Variation de trésorerie
<i>dont Abondement de la trésorerie flechée</i>		35 584 €		2 521 961 €		1 270 871 €	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie flechée</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie disponible (non flechée)</i>				9 724 798 €	1 754 219 €	10 869 068 €	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fleché)</i>
TOTAL DES BESOINS	16 704 425 €	6 176 301 €	16 281 730 €	16 704 425 €	6 176 301 €	16 281 730 €	TOTAL DES FINANCEMENTS

6.5 Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers

Tableau 5 : Tableau des opérations pour le compte de tiers

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers Établissement

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements	Encaissements
Bourses Aide à la mobilité internationale	C 46711	AMI	51 200 €	51 200 €
TVA	C 445	TVA	3 700 000 €	3 200 000 €
Inscriptions banque d'épreuves littéraires	C47312	BEL	567 000 €	567 000 €
Retraite additionnelle de la fonction publique	C47311	RAFP	16 000 €	16 000 €
Reversements partenaires - contrats de recherche	C4675/4434	Reversements	112 591 €	112 591 €
TOTAL			4 446 791 €	3 946 791 €

Nous constatons un décalage entre les encaissements et les décaissements de TVA car la TVA décaissée, correspondant à la TVA déductible sur les dépenses est plus importante que la TVA collectée.

6.6 Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale

Tableau 6 : Tableau de situation patrimoniale

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte de résultat prévisionnel

	BR 2022 n°2	Prévision exécution 2022	BI 2023	PRODUITS	BR 2022 n°2	Prévision exécution 2022	BI 2023
CHARGES							
Personnel	105 403 577 €	103 803 577 €	106 283 213 €	Subventions de l'Etat	121 647 279 €	122 881 466 €	124 487 962 €
dont charges de pensions civiles*	30 387 229 €	30 744 539 €	31 718 728 €	Fiscalité affectée	140 000 €	140 000 €	140 000 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	47 443 333 €	45 643 333 €	49 574 923 €	Autres subventions	11 887 553 €	11 918 553 €	11 559 954 €
				Autres produits	14 852 969 €	12 952 969 €	12 829 867 €
TOTAL DES CHARGES (1)	152 846 910 €	148 446 910 €	155 858 136 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	148 527 801 €	147 902 988 €	149 017 783 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)				Résultat prévisionnel : déficit (3) = (2) - (1)	- 4 319 109 €	- 1 543 922 €	- 6 840 353 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3)	152 846 910 €	148 446 910 €	155 858 136 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3)	144 208 692 €	146 359 066 €	142 177 430 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BR 2022 n°2	Prévision exécution 2022	BI 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice bénéfice (3)	- 4 319 109 €	- 1 543 922 €	- 6 840 353 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 852 489 €	8 800 000 €	8 455 114 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5 536 986 €	5 500 000 €	5 341 308 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part des subventions d'investissement versées au résultat de l'exercice			
= CAF *	- 1 003 586 €	1 756 078 €	- 3 726 547 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

	BR 2022 n°2	Prévision exécution 2022	BI 2023	RESSOURCES	BR 2022 n°2	Prévision exécution 2022	BI 2023
EMPLOIS							
Insuffisance d'autofinancement*	1 003 586 €		3 726 547 €	Capacité d'autofinancement*		1 756 078 €	
Investissements	10 686 736 €	5 000 000 €	7 992 500 €	Financement de l'Etat	0 €	0 €	0 €
				Financement de l'Etat par des tiers autres que l'Etat	3 346 381 €	2 269 000 €	1 884 117 €
				Autres ressources	630 839 €	100 000 €	550 014 €
Remboursement des dettes financières	195 000 €	195 000 €	195 000 €	Augmentation des dettes financières	195 000 €	195 000 €	195 000 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	11 885 322 €	5 195 000 €	11 914 047 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	4 172 220 €	4 320 078 €	2 629 131 €
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)				Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	7 723 102 €	874 922 €	9 284 916 €

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	BR 2022 n°2	Prévision exécution 2022	BI 2023
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION OU DIMINUTION	- 7 723 102 €	- 874 922 €	- 9 284 916 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	4 523 657 €	843 713 €	2 855 023 €
Variation de la TRESORERIE : AUGMENTATION OU DIMINUTION	-12 246 759 €	-1 718 635 €	-12 138 939 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	13 982 940 €	20 841 120 €	11 566 204 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-6 946 455 €	-10 626 399 €	-7 771 376 €
Niveau de la TRESORERIE	20 939 395 €	31 467 519 €	19 327 580 €

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

6.7 Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie

Plan de trésorerie
Tableau présentant le plan de trésorerie

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION													
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	31 407 519 €	53 160 030 €	43 258 545 €	32 578 482 €	51 933 825 €	43 127 275 €	30 925 831 €	60 510 881 €	52 016 496 €	37 732 007 €	44 312 196 €	32 392 203 €	
dont placements	0												
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées	30 977 657 €	745 294 €	1 319 857 €	31 742 291 €	1 063 983 €	817 719 €	44 056 174 €	388 985 €	949 440 €	19 148 059 €	1 304 794 €	935 254 €	133 444 486 €
Subvention pour charges de services public	30 977 657 €			30 977 657 €			43 388 720 €			18 566 594 €			123 910 629 €
Autres financements de l'Etat							100 000 €			40 000 €			140 000 €
Fiscaux affectés	0 €	0 €	708 177 €	83 708 €	488 278 €	301 883 €	204 577 €	89 991 €	10 974 €	73 736 €	86 558 €	240 319 €	2 285 203 €
Autres financements publics	0 €	743 294 €	611 680 €	680 925 €	576 805 €	515 835 €	382 877 €	296 894 €	938 466 €	44 772 8 €	1 219 228 €	694 935 €	7 108 654 €
Recettes propres	0 €	0 €	292 781 €	385 848 €	1 000 983 €	491 929 €	1 365 702 €	780 758 €	482 267 €	1 211 735 €	948 255 €	2 388 333 €	10 621 723 €
A2. Recettes budgétaires filchées	732 961 €	520 172 €	0 €	14 712 €	0 €	0 €	0 €	0 €	44 500 €	36 400 €	0 €	0 €	177 112 €
Financements de l'Etat filchés	0 €	82 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres financements publics filchés	465 759 €	407 672 €	250 781 €	365 136 €	1 000 983 €	458 929 €	1 365 702 €	730 758 €	320 592 €	1 148 335 €	911 975 €	2 388 333 €	9 834 955 €
Recettes propres filchées	267 202 €	30 000 €	42 000 €	6 000 €	0 €	33 000 €	0 €	50 000 €	117 175 €	28 000 €	38 280 €	0 €	609 857 €
A3. Opérations non budgétaires	562 108 €	1 056 156 €	76 748 €	66 548 €	498 544 €	48 013 €	28 623 €	678 045 €	103 511 €	155 984 €	53 044 €	816 458 €	4 141 791 €
Nouveaux emprunts - cautions des résidences étudiantes	3 057 €	2 985 €	2 428 €	0 €	373 €	0 €	0 €	111 057 €	68 899 €	7 256 €	1 555 €	387 €	185 000 €
Opérations gérées en compte de liers (encaissements de l'exercice) hors TVA	559 048 €	6 383 €	16 560 €	389 €	35 840 €	0 €	0 €	0 €	0 €	112 591 €	14 858 €	1 142 €	746 791 €
TVA encasée	0 €	1 046 788 €	57 760 €	66 179 €	463 331 €	48 013 €	28 623 €	566 988 €	37 612 €	36 147 €	36 630 €	814 923 €	3 200 000 €
Autres encaissements sur comptes de liers													0 €
A. TOTAL	32 272 723 €	2 319 612 €	1 689 387 €	32 194 686 €	2 583 610 €	1 357 660 €	45 467 499 €	1 845 688 €	1 535 219 €	20 515 788 €	2 300 083 €	4 140 044 €	148 208 000 €
DECAISEMENTS													
B1. Enveloppes hors recettes filchées	9 821 873 €	11 436 230 €	11 419 923 €	11 573 256 €	10 141 195 €	12 064 889 €	13 811 226 €	9 708 867 €	13 845 290 €	12 504 663 €	12 711 639 €	14 774 510 €	143 813 554 €
Personnel	8 418 860 €	8 303 631 €	8 437 112 €	8 356 478 €	8 365 021 €	8 857 204 €	8 395 056 €	8 485 038 €	8 634 919 €	8 497 472 €	8 433 360 €	8 795 143 €	102 038 894 €
Fonctionnement	1 214 797 €	3 054 632 €	2 591 797 €	3 031 254 €	1 389 168 €	3 376 159 €	4 534 517 €	1 222 107 €	4 809 419 €	2 872 206 €	3 146 170 €	4 640 426 €	35 882 642 €
Intervention													
Investissement	188 216 €	77 968 €	391 014 €	185 524 €	387 016 €	188 474 €	881 653 €	1123 €	400 953 €	1 534 953 €	1 072 109 €	1 338 941 €	5 891 018 €
B2. Dépenses sur recettes filchées	579 849 €	595 094 €	756 766 €	978 689 €	999 486 €	1 142 924 €	1 150 751 €	677 508 €	1 472 435 €	927 250 €	1 001 654 €	1 619 224 €	11 892 594 €
Personnel	501 840 €	518 913 €	514 040 €	501 002 €	503 207 €	497 359 €	481 299 €	489 228 €	508 542 €	460 397 €	480 487 €	486 857 €	5 941 171 €
Fonctionnement	44 451 €	72 142 €	188 813 €	171 678 €	336 483 €	521 991 €	348 159 €	138 850 €	347 984 €	347 984 €	417 693 €	552 793 €	3 479 941 €
Intervention													
Investissement	33 552 €	4 029 €	61 913 €	303 989 €	154 796 €	123 574 €	321 293 €	49 430 €	617 899 €	98 859 €	123 574 €	578 574 €	2 471 482 €
B3. Opérations non budgétaires	178 498 €	180 760 €	192 764 €	289 416 €	236 480 €	351 492 €	820 271 €	51 688 €	503 983 €	503 726 €	512 751 €	811 933 €	4 641 791 €
Nouveaux emprunts - cautions des résidences étudiantes	5 408 €	9 354 €	4 382 €	8 152 €	20 237 €	49 645 €	88 591 €	4 837 €	1 110 €	1 524 €	1 561 €	0 €	195 000 €
Opérations gérées en compte de liers (décaissements de l'exercice) hors TVA	50 €	10 950 €	6 810 €	8 084 €	9 114 €	103 639 €	321 527 €	242 €	1 570 €	155 001 €	2 000 €	127 804 €	746 791 €
TVA décaisée	173 040 €	169 476 €	181 572 €	279 180 €	206 129 €	188 008 €	410 152 €	46 619 €	501 303 €	347 201 €	509 190 €	684 129 €	3 700 000 €
Autres décaissements sur comptes de liers													0 €
B. TOTAL	10 580 212 €	12 221 095 €	12 389 453 €	12 839 341 €	11 370 161 €	13 559 305 €	15 782 248 €	10 438 074 €	15 821 708 €	13 935 639 €	14 226 036 €	17 204 668 €	160 347 939 €
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	21 692 511 €	-9 901 482 €	-10 680 066 €	-19 355 345 €	-8 806 551 €	-12 201 645 €	-29 685 251 €	-8 592 385 €	-14 286 489 €	-6 880 148 €	-11 919 942 €	-13 004 623 €	-12 139 939 €
SOLDE CUMULE (1) + (2)	53 160 030 €	43 258 545 €	32 578 482 €	51 933 825 €	43 127 275 €	30 925 831 €	60 510 881 €	52 016 496 €	37 732 007 €	44 312 196 €	32 392 203 €	19 327 580 €	
dont trésorerie filchée = A2 - B2													-1 270 871 €
dont trésorerie sur non budgétaires = A3 B3													-500 000 €

6.8 Annexe 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées

Tableau 8 - EPSCP
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées *

	Antérieures à N non décausées	N	N+1	N+2	N+3
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		6 826 558 €	-1 270 871 €	-2 324 024 €	994 473 €
Recettes fléchées (b)	41 485 419 €	10 621 723 €	6 747 485 €	5 616 030 €	2 438 368 €
Financements de l'Etat fléchés	1 735 450 €	177 112 €	139 062 €	70 962 €	69 712 €
Autres financements publics fléchés	34 200 243 €	9 834 986 €	6 538 423 €	5 510 089 €	2 282 831 €
Recettes propres fléchées	5 549 686 €	609 657 €	70 000 €	38 000 €	95 625 €
Dépenses sur recettes fléchées (c)	34 658 861 €	11 892 584 €	9 071 509 €	4 621 557 €	2 786 896 €
Personnel					
AE-CP	17 700 528 €	5 941 171 €	5 038 741 €	2 845 035 €	1 591 927 €
Fonctionnement et intervention					
AE	9 696 740 €	3 473 373 €	3 483 533 €	1 724 470 €	1 173 867 €
CP	9 605 660 €	3 479 941 €	3 514 970 €	1 734 522 €	1 176 969 €
Investissement					
AE	8 648 512 €	1 183 092 €	514 989 €	29 000 €	18 000 €
CP	7 352 672 €	2 471 482 €	517 799 €	42 000 €	18 000 €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	6 826 558 €	-1 270 871 €	-2 324 024 €	994 473 €	-348 528 €

X repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

6.9 Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles

Tableau 9 - EPSCP
Tableau agrégé des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement				Règles	
		AE consommées au titre des années antérieures	AE nouvelles ouvertes en années n	AE nouvelles ouvertes en années n-1	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP consommées au titre des années antérieures	CP consommées au titre des années n	CP consommées au titre des années n-1	Total des CP consommés pour l'année n	Règles à engager en fin d'année n (AE)	Règles à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2+3)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)=(7+8)	(10)=(10+11)	(11)=(10+11)
Contrats ANRS commencent en 2014	361 199 €	345 393 €	345 393 €	0 €	0 €	345 393 €	345 393 €	0 €	0 €	15 806 €	15 806 €
Contrats ANRS commencent en 2015	609 482 €	572 807 €	572 807 €	0 €	0 €	572 807 €	572 807 €	0 €	0 €	36 575 €	36 575 €
Contrats ANRS commencent en 2016	772 114 €	739 591 €	739 591 €	0 €	0 €	739 591 €	739 591 €	0 €	0 €	29 955 €	29 955 €
Contrats ANRS commencent en 2017	2 369 785 €	2 037 382 €	2 037 382 €	0 €	0 €	2 037 382 €	2 037 382 €	0 €	0 €	144 403 €	144 403 €
Contrats ANRS commencent en 2018	1 712 845 €	922 870 €	922 870 €	0 €	0 €	922 870 €	922 870 €	0 €	0 €	57 405 €	57 405 €
Contrats ANRS commencent en 2019	3 954 107 €	1 468 398 €	1 468 398 €	0 €	0 €	1 468 398 €	1 468 398 €	0 €	0 €	80 939 €	80 939 €
Contrats ANRS commencent en 2020	2 771 372 €	723 354 €	723 354 €	0 €	0 €	723 354 €	723 354 €	0 €	0 €	30 872 €	30 872 €
Contrats ANRS commencent en 2021	3 464 195 €	3 807 789 €	3 807 789 €	0 €	0 €	3 807 789 €	3 807 789 €	0 €	0 €	464 538 €	464 538 €
Contrats investissements Avenir commencent en 2018	1 203 088 €	925 164 €	925 164 €	0 €	0 €	925 164 €	925 164 €	0 €	0 €	107 585 €	107 585 €
Contrats investissements Avenir commencent en 2019	1 793 324 €	1 729 827 €	1 729 827 €	0 €	0 €	1 729 827 €	1 729 827 €	0 €	0 €	1 308 €	1 308 €
Contrats investissements Avenir commencent en 2020	267 899 €	705 810 €	705 810 €	0 €	0 €	705 810 €	705 810 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Contrats investissements Avenir commencent en 2021	483 844 €	1 177 811 €	1 177 811 €	0 €	0 €	1 177 811 €	1 177 811 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Contrats Europe commencent en 2016	2 463 243 €	1 521 853 €	1 521 853 €	0 €	0 €	1 521 853 €	1 521 853 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Contrats Europe commencent en 2017	7 624 457 €	2 306 542 €	2 306 542 €	0 €	0 €	2 306 542 €	2 306 542 €	0 €	0 €	398 €	398 €
Contrats Europe commencent en 2018	1 773 035 €	538 523 €	538 523 €	0 €	0 €	538 523 €	538 523 €	0 €	0 €	112 335 €	112 335 €
Contrats Europe commencent en 2019	2 101 000 €	872 528 €	872 528 €	0 €	0 €	872 528 €	872 528 €	0 €	0 €	22 705 €	22 705 €
Contrats Europe commencent en 2020	61 853 €	130 180 €	130 180 €	0 €	0 €	130 180 €	130 180 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Contrats Europe commencent en 2021	1 028 558 €	387 883 €	387 883 €	0 €	0 €	387 883 €	387 883 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres opérations de prestation de recherche	250 874 €	113 261 €	113 261 €	0 €	0 €	113 261 €	113 261 €	0 €	0 €	75 537 €	75 537 €
Contrats Région commencent en 2020	179 011 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	107 811 €	107 811 €
Contrats Région commencent en 2021	1 824 448 €	1 407 077 €	1 407 077 €	0 €	0 €	1 407 077 €	1 407 077 €	0 €	0 €	47 184 €	47 184 €
Contrats Région commencent en 2022	1 254 456 €	840 022 €	840 022 €	0 €	0 €	840 022 €	840 022 €	0 €	0 €	263 900 €	263 900 €
Contrats Région commencent en 2023	1 779 762 €	1 379 391 €	1 379 391 €	0 €	0 €	1 379 391 €	1 379 391 €	0 €	0 €	257 296 €	257 296 €
Contrats Fondations commencent en 2020	485 201 €	23 822 €	23 822 €	0 €	0 €	23 822 €	23 822 €	0 €	0 €	332 706 €	332 706 €
Contrats Fondations commencent en 2021	2 805 231 €	1 028 558 €	1 028 558 €	0 €	0 €	1 028 558 €	1 028 558 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres opérations publiques - organismes et collectivités	65 885 €	387 883 €	387 883 €	0 €	0 €	387 883 €	387 883 €	0 €	0 €	95 975 €	95 975 €
Autres opérations publiques - organismes et collectivités	3 911 888 €	3 047 119 €	3 047 119 €	0 €	0 €	3 047 119 €	3 047 119 €	0 €	0 €	53 350 €	53 350 €
Autres opérations publiques - organismes et collectivités	1 824 448 €	1 407 077 €	1 407 077 €	0 €	0 €	1 407 077 €	1 407 077 €	0 €	0 €	47 184 €	47 184 €
Total des opérations de recherche	76 293 900 €	33 580 697 €	33 580 697 €	0 €	0 €	33 580 697 €	33 580 697 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Autres opérations publiques - organismes et collectivités	1 355 280 €	1 135 280 €	1 135 280 €	0 €	0 €	1 135 280 €	1 135 280 €	0 €	0 €	2 500 €	2 500 €
CSRN 2021-2022	12 837 040 €	7 348 800 €	7 348 800 €	0 €	0 €	7 348 800 €	7 348 800 €	0 €	0 €	4 445 203 €	4 445 203 €
CSRN 2022-2023	19 620 070 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 097 095 €	0 097 095 €
CSRN 2023-2024	50 000 €	44 181 €	44 181 €	0 €	0 €	44 181 €	44 181 €	0 €	0 €	5 893 €	5 893 €
Contrats investissements Avenir commencent en 2017	154 400 €	121 100 €	121 100 €	0 €	0 €	121 100 €	121 100 €	0 €	0 €	30 300 €	30 300 €
Contrats investissements Avenir commencent en 2018	154 400 €	121 100 €	121 100 €	0 €	0 €	121 100 €	121 100 €	0 €	0 €	30 300 €	30 300 €
Contrats investissements Avenir commencent en 2019	154 400 €	121 100 €	121 100 €	0 €	0 €	121 100 €	121 100 €	0 €	0 €	30 300 €	30 300 €
Contrats investissements Avenir commencent en 2020	154 400 €	121 100 €	121 100 €	0 €	0 €	121 100 €	121 100 €	0 €	0 €	30 300 €	30 300 €
Contrats investissements Avenir commencent en 2021	154 400 €	121 100 €	121 100 €	0 €	0 €	121 100 €	121 100 €	0 €	0 €	30 300 €	30 300 €
Contrats investissements Avenir commencent en 2022	154 400 €	121 100 €	121 100 €	0 €	0 €	121 100 €	121 100 €	0 €	0 €	30 300 €	30 300 €
Contrats investissements Avenir commencent en 2023	154 400 €	121 100 €	121 100 €	0 €	0 €	121 100 €	121 100 €	0 €	0 €	30 300 €	30 300 €
Autres opérations publiques - organismes et collectivités	1 355 280 €	1 135 280 €	1 135 280 €	0 €	0 €	1 135 280 €	1 135 280 €	0 €	0 €	2 500 €	2 500 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	11 549 700 €	11 549 700 €
Total des opérations de soutien	19 340 000 €	16 620 000 €	16 620 000 €	0 €	0 €	16 					

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération (1)	Prélèvement sur la trésorerie (4)	Financements extérieurs			Restes à encaisser (18)=(15)-(16)-(17)
			Montant (15)=(1)+(4)	Encaissements au titre des années antérieures (16)	Encaissements pour l'année n (17)	
Contrats ANR commençant en 2014	361 199 €	0 €	361 199 €	359 128 €	0 €	2 071 €
Contrats ANR commençant en 2015	609 482 €	0 €	609 482 €	605 518 €	0 €	2 964 €
Contrats ANR commençant en 2016	772 114 €	0 €	772 114 €	743 387 €	27 121 €	1 606 €
Contrats ANR commençant en 2017	971 395 €	0 €	971 395 €	814 514 €	155 402 €	1 479 €
Contrats ANR commençant en 2018	2 399 738 €	0 €	2 399 738 €	2 118 239 €	200 725 €	80 773 €
Contrats ANR commençant en 2019	1 712 845 €	0 €	1 712 845 €	1 513 960 €	45 604 €	153 281 €
Contrats ANR commençant en 2020	3 164 167 €	0 €	3 164 167 €	2 472 829 €	386 702 €	304 635 €
Contrats ANR commençant en 2021	6 233 513 €	0 €	6 233 513 €	3 240 481 €	1 172 347 €	1 820 685 €
Contrats ANR commençant en 2022	2 775 722 €	0 €	2 775 722 €	510 776 €	666 758 €	1 598 189 €
Contrats ANR commençant en 2023	3 464 062 €	0 €	3 464 062 €	575 715 €	529 881 €	2 355 466 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2018	4 146 195 €	55 000 €	4 091 195 €	3 326 605 €	372 025 €	392 564 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2019	1 129 968 €	0 €	1 129 968 €	732 074 €	167 994 €	229 900 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2020	668 996 €	31 000 €	657 996 €	575 074 €	0 €	82 938 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2021	7 198 324 €	0 €	7 198 324 €	447 216 €	447 216 €	5 414 302 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2022	3 771 938 €	0 €	3 771 938 €	1 336 806 €	394 756 €	2 711 028 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2023	262 689 €	0 €	262 689 €	666 154 €	0 €	0 €
Contrats Européens commençant en 2015	332 379 €	0 €	332 379 €	329 822 €	0 €	2 557 €
Contrats Européens commençant en 2016	403 634 €	0 €	403 634 €	195 076 €	0 €	208 558 €
Contrats Européens commençant en 2017	2 486 243 €	0 €	2 486 243 €	2 083 744 €	0 €	412 498 €
Contrats Européens commençant en 2018	7 823 457 €	0 €	7 823 457 €	1 590 125 €	1 305 640 €	4 937 692 €
Contrats Européens commençant en 2019	1 772 083 €	0 €	1 772 083 €	424 414 €	262 669 €	85 000 €
Contrats Européens commençant en 2020	1 908 370 €	0 €	1 908 370 €	1 030 912 €	360 000 €	517 458 €
Contrats Européens commençant en 2021	6 161 265 €	0 €	6 161 265 €	2 781 712 €	922 000 €	2 457 553 €
Contrats Européens commençant en 2022	951 583 €	0 €	951 583 €	618 531 €	0 €	333 053 €
Contrats Région commençant en 2017	229 000 €	0 €	229 000 €	56 832 €	172 000 €	168 €
Contrats Région commençant en 2018	826 033 €	0 €	826 033 €	181 755 €	644 241 €	37 €
Contrats Région commençant en 2019	1 070 117 €	0 €	1 070 117 €	371 361 €	131 713 €	567 043 €
Contrats Région commençant en 2020	281 809 €	0 €	281 809 €	55 874 €	51 000 €	174 935 €
Contrats Région commençant en 2021	250 973 €	0 €	250 973 €	26 427 €	28 280 €	196 266 €
Contrats Région commençant en 2022	178 011 €	0 €	178 011 €	3 000 €	14 551 €	160 460 €
Contrats Fondations commençant en 2016	311 422 €	0 €	311 422 €	307 797 €	0 €	3 625 €
Contrats Fondations commençant en 2018	1 892 448 €	466 779 €	1 425 669 €	1 355 013 €	65 000 €	5 656 €
Contrats Fondations commençant en 2019	1 254 660 €	0 €	1 254 660 €	950 323 €	181 417 €	122 920 €
Contrats Fondations commençant en 2020	1 778 762 €	0 €	1 778 762 €	1 708 087 €	6 000 €	64 675 €
Contrats Fondations commençant en 2021	597 300 €	0 €	597 300 €	489 300 €	78 000 €	50 000 €
Contrats Fondations commençant en 2022	485 731 €	0 €	485 731 €	181 946 €	97 980 €	95 825 €
Contrats Eilat - IUF	1 038 558 €	0 €	1 038 558 €	625 000 €	97 212 €	306 346 €
Autres : contrats de prestation de recherche	655 985 €	0 €	655 985 €	510 879 €	71 280 €	73 726 €
Autres : subventions publiques : organismes et collectivités	3 901 868 €	0 €	3 901 868 €	3 275 001 €	428 055 €	197 815 €
Autofinancement	1 039 665 €	0 €	1 039 665 €	0 €	0 €	0 €
Total contrats de recherche	76 293 603 €	1 592 444 €	74 701 159 €	38 715 176 €	9 857 237 €	26 128 745 €
CDSN 2020-2023	10 554 264 €	0 €	10 554 264 €	8 208 872 €	2 345 392 €	0 €
CDSN 2021-2024	11 855 038 €	0 €	11 855 038 €	5 312 461 €	3 984 346 €	2 656 231 €
CDSN 2022-2025	12 857 040 €	0 €	12 857 040 €	4 285 080 €	4 285 080 €	7 142 800 €
CDSN 2023-2026	12 620 010 €	0 €	12 620 010 €	0 €	1 402 223 €	11 217 787 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2017	50 000 €	0 €	50 000 €	45 923 €	0 €	4 077 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2018	120 972 €	0 €	120 972 €	90 985 €	0 €	29 989 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2019	154 420 €	0 €	154 420 €	129 906 €	0 €	24 514 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2020	150 000 €	0 €	150 000 €	67 732 €	0 €	82 268 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2022	4 192 000 €	0 €	4 192 000 €	571 886 €	3 620 114 €	0 €
Contrats Région commençant en 2017	40 000 €	0 €	40 000 €	17 834 €	14 000 €	8 166 €
Contrats Région commençant en 2018	24 000 €	0 €	24 000 €	24 000 €	0 €	0 €
Contrats Région commençant en 2019	69 500 €	0 €	69 500 €	53 874 €	0 €	15 626 €
Contrats Région commençant en 2020	105 000 €	0 €	105 000 €	28 466 €	25 000 €	51 534 €
Contrats Région commençant en 2021	70 000 €	0 €	70 000 €	45 000 €	0 €	25 000 €
Contrats Européens commençant en 2012	1 703 860 €	0 €	1 703 860 €	1 703 860 €	0 €	0 €
Contrats Européens commençant en 2019	60 877 €	0 €	60 877 €	50 216 €	0 €	10 659 €
Contrats Européens commençant en 2020	76 856 €	0 €	76 856 €	65 607 €	0 €	11 249 €
Contrats Européens commençant en 2021	68 005 €	0 €	68 005 €	54 404 €	13 601 €	0 €
Contrats Européens commençant en 2022	37 155 €	0 €	37 155 €	29 724 €	0 €	7 431 €
Autres subventions publiques	491 400 €	0 €	491 400 €	431 650 €	59 750 €	0 €
Total contrats d'enseignement	56 398 397 €	0 €	56 398 397 €	17 720 136 €	12 782 127 €	24 896 134 €
Travaux réhabilitation résidence étudiante site Descartes	7 334 646 €	0 €	7 334 646 €	0 €	0 €	0 €
Travaux réhabilitation amphis et salles de cours	674 000 €	0 €	674 000 €	0 €	0 €	0 €
Travaux élanclhét et rénovation Intérieure BDL	1 200 000 €	0 €	1 200 000 €	0 €	0 €	0 €
Travaux aménagement sous-sol M6 - soutes	1 100 000 €	500 000 €	600 000 €	250 000 €	350 000 €	0 €
Total programmes pluriannuels d'investissement	10 308 646 €	9 708 646 €	600 000 €	250 000 €	350 000 €	0 €
Loyer contrat de partenariat	31 132 593 €	0 €	31 132 593 €	7 021 045 €	1 400 000 €	22 711 548 €
Total contrat partenariat public-privé	31 132 593 €	0 €	31 132 593 €	7 021 045 €	1 400 000 €	22 711 548 €
Total	173 133 239 €	11 301 090 €	161 832 149 €	63 706 357 €	24 389 364 €	73 736 428 €

6.10 Annexe 9bis : tableau de suivi des opérations immobilières

Suivi des opérations immobilières

A - Prévission d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération	Prévission N1 (BI + BR)																
			AE ouvertes les années antérieures à N	AE courantes les années antérieures à N	AE nouvelles couvertes en N	TOTAL des AE couvertes en N	CP ouverts les années antérieures à N	CP courants les années antérieures à N	CP nouveaux couverts en N	TOTAL des CP couverts en N	Restes à payer sur AE (financer en N) (AE) en fin d'année	Restes à payer sur AE (financer en N) (AE) en fin d'année							
			(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8) = (6) + (7)	(9) = (7) + (8)	(10) = (9) + (10)	(11) = (8) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	
OPE-S02Z0005	Travaux réhabilitation résidence sociale suite diagnostics	7 334 646 €		22 290 €		0 €	0 €		22 290 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPE-S02Z0006	Travaux réhabilitation amphité et salles de cours	674 000 €		174 000 €		0 €	0 €		174 000 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPE-S02Z0001	Travaux rénovation et rénovation métréure BDL	1 200 000 €		108 000 €		650 000 €	650 000 €		650 000 €		650 000 €	650 000 €	650 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPE-S02Z0001	Travaux rénovation et rénovation métréure BDL	1 100 000 €		0 €		1 100 000 €	1 100 000 €		0 €		500 000 €	500 000 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPE-S02Z0011	Travaux aménagement sous-sol IM - soles	1 100 000 €		304 353 €		0 €	1 750 000 €	1 750 000 €	0 €	229 250 €	0 €	1 950 000 €	1 950 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL opérations immobilières		10 303 646 €	0 €	304 353 €	0 €	1 750 000 €	1 750 000 €	0 €	229 250 €	0 €	1 950 000 €	1 950 000 €	1 950 000 €	0 €					

B - Prévissions de recettes

Opération	Nature	Montant de l'opération envisagée	Montant netifié N	Restes à restituer N	Financements extérieurs			Prévissions en N-1 et suivantes		
					Encasements des années antérieures à N					
			(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)
Financement de l'Etat										
Autres financements publics										
Autres financements										
Prélèvement sur la trésorerie										
Total Opération 1		7 334 646 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Financement de l'Etat										
Autres financements publics										
Autres financements										
Prélèvement sur la trésorerie										
Total Opération 2		674 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux descriptifs et rénovation métréure BDL										
Autres financements publics										
Autres financements										
Prélèvement sur la trésorerie										
Total Opération 3		1 200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux aménagement sous-sol IM - soles										
Autres financements publics										
Autres financements										
Prélèvement sur la trésorerie										
Total Opération 3		1 100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL		10 303 646 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

C - Poles des opérations sur la trésorerie de l'établissement

	Années antérieures à N	Année N	Année N-1	Année N-2	Années > N-2	Total prélevement trésorerie
Travaux réhabilitation résidence sociale suite diagnostics		22 290 €	2 100 000 €	3 100 000 €	2 312 356 €	7 334 646 €
Travaux réhabilitation amphité et salles de cours		104 000 €	229 000 €	250 000 €	0 €	613 000 €
Travaux descriptifs et rénovation métréure BDL		80 000 €	442 000 €	0 €	0 €	1 200 000 €
Travaux aménagement sous-sol IM - soles		-250 000 €	600 000 €	0 €	0 €	600 000 €
Total	9 290 €	345 300 €	3 222 000 €	3 250 000 €	2 312 356 €	9 778 946 €

Notes

- L'opération immobilière est éliminée dans le tableau de fin de l'année de l'administration en la même période.
- Colonne (1) : "Coût total de l'opération" est le coût de l'opération (hors "Montant de l'opération envisagée").
- Colonne (2) : "Montant netifié N" est le montant netifié de l'opération (hors "Montant de l'opération envisagée").
- Colonne (3) : "Restes à restituer N" est le montant des restes à restituer de l'opération (hors "Montant de l'opération envisagée").
- Les données de couleur sont complémentaires à la détermination de l'opération qui les autres données mentionnées dans le présent budget.
- Les données de couleur sont complémentaires à la détermination de l'opération qui les autres données mentionnées dans le présent budget.
- Les données de couleur sont complémentaires à la détermination de l'opération qui les autres données mentionnées dans le présent budget.
- Colonne (17) : "Total prélevement trésorerie" est le total des prélèvements sur la trésorerie de l'établissement.
- Colonne (18) : "Total prélevement trésorerie" est le total des prélèvements sur la trésorerie de l'établissement.

6.12 Annexe 11 : tableau des unités mixtes de recherche

Unités		MOYENS HORS BUDGET DE L'ETABLISSEMENT									
		CNRS	INRA	INRIA	INSERM	UCBL	LYON2	IEP	Autres établissements		
L11 - CHAM Histoire et Archéologie des Mondes Chrétiens et Musulmans Médiévaux UMR 5648	Fonctionnement Personnel						40 700 €				43 250 €
	Investissement										
L12 - EVS Environnement, Ville et Société UMR 5600	Fonctionnement Personnel						51 000 €				239 799 €
	Investissement										
L15 - AO Institut d'Asie Orientale UMR 5082	Fonctionnement Personnel										
	Investissement										
L14 - CMW Centre Max WEBER UMR 5040	Fonctionnement Personnel						69 500 €				29 000 €
	Investissement										
L16 - ICAR Interactions, Copurs, Apprentissages et Représentations UMR5191	Fonctionnement Personnel						65 000 €				
	Investissement										
L17 - LARHRA Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine) UMR 5190	Fonctionnement Personnel						56 000 €				59 140 €
	Investissement										
L19 - TRIANGLE Action, Discours, Pensée politique et économique UMR 5206	Fonctionnement Personnel						78 000 €				44 000 €
	Investissement										
L21 - HISOMA Histoire et sources des Mondes Antiques UMR5189	Fonctionnement Personnel						59 675 €				42 363 €
	Investissement										
L22 - CERGC Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict	Fonctionnement Personnel										
	Investissement										
L29 - IRHM Institut d'Histoire des représentations et des idées dans les modernités UMR5037 - UMR5611	Fonctionnement Personnel						48 000 €				63 450 €
	Investissement										
S10 - LGL Laboratoire de Géologie de Lyon UMR 5670	Fonctionnement Personnel										
	Investissement										
S11 - CRAL Centre de Recherche Astrophysique de Lyon UMR 5574	Fonctionnement Personnel										
	Investissement										
S60 - LBMC Laboratoire de Biologie Moléculaire de la Cellule UMR 5239	Fonctionnement Personnel						88 700 €		50 000 €		
	Investissement										
S61 - CRI Centre International de Recherche en Infréologie (CIRI) U1111 - UMR5326	Fonctionnement Personnel						882 000 €		170 000 €		215 700 €
	Investissement										
S62 - IGFL Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon UMR 5242	Fonctionnement Personnel								50 000 €		
	Investissement										
S63 - RDP Laboratoire de Reproduction et Développement des Plantes UMR 5667	Fonctionnement Personnel						180 000 €		25 000 €		
	Investissement										
S70 - UMPA Unité de Mathématiques Pures et Appliquées UMR 5689	Fonctionnement Personnel							5 000 €			
	Investissement										
S71 - LIP Laboratoire de Informatique du Parallélisme UMR5688	Fonctionnement Personnel								49 000 €		
	Investissement										
S80 - Laboratoire de Physique UMR5672	Fonctionnement Personnel								33 000 €		
	Investissement										
S81 - Laboratoire de Chimie UMR 5192	Fonctionnement Personnel										
	Investissement								32 500 €		
S82 - FRE CRMIN FRE 2034	Fonctionnement Personnel								88 795 €		
	Investissement										

6.13 Tableau de synthèse budgétaire et comptable

Tableau de synthèse budgétaire et comptable Etablissement

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	1	Niveau initial de restes à payer		BI 2023	49 776 971 €
Stocks initiaux	2	Niveau initial du fonds de roulement			20 841 120 €
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement			-10 626 399 €
	4	Niveau initial de la trésorerie			31 467 519 €
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée			
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée			
	5	Autorisations d'engagement			153 177 811 €
	6	Résultat patrimonial			-6 840 353 €
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)			-3 726 547 €
	8	Variation du fonds de roulement			-9 284 916 €
	9	Opérations bilancielles non budgétaires			0 €
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt.	SENS		+ / -
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé			+
		Cautionnements et dépôts			+
	10	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires			0 €
		Variation des stocks	SENS		+
		variation dépréciation de créances			+
		Charges sur créances irrécouvrables			-
		Produits divers de gestion courante			+
	11	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires			2 355 023 €
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	SENS		+ / -
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations en cours			+
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs			+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours			-
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11			-11 639 939 €
	12.a	Recettes budgétaires			144 066 209 €
	12.b	Crédits de paiement couverts			155 706 148 €
	13	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires			500 000 €
	14	Variation de la trésorerie = 12 - 13			-12 139 939 €
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée			-1 270 871 €
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée			-10 869 068 €
	15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13			2 855 023 €
	16	Restes à payer			-2 528 337 €
	17	Niveau final de restes à payer			47 248 634 €
	18	Niveau final du fonds de roulement			11 556 204 €
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement			-7 771 376 €
	20	Niveau final de la trésorerie			19 327 580 €
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée			
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée			
		Comptabilité budgétaire			

6.15 Projet annuel de performance (PAP)

Données budgétaires

Montant des budgets		Unité	BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023 - BR 2022	Part des actions LOLF au sein du budget global de la recherche BI 2023
Budget de l'établissement (en crédits de paiements)						
Budget de fonctionnement de rétablissement (hors masse salariale)	(k€)	155 406 k€	155 706 k€	0,2%		
Budget de la masse salariale de l'établissement	(k€)	37 717 k€	39 363 k€	4,4%		
Budget d'investissement de rétablissement	(k€)	106 728 k€	107 981 k€	1,2%		
	(k€)	10 951 k€	8 353 k€	-23,6%		
Montant du budget de la recherche						
	Unité		BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023 - BR 2022	
Budget global de la recherche (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)	(k€)		38 895 k€	35 741 k€	-7,9%	
Budget de recherche (fonctionnement et investissement) de rétablissement	(k€)		14 961 k€	11 713 k€	-21,7%	
Budget de recherche - Sciences de la vie, biotechnologie et santé (Code LOLF D106) (fonctionnement et investissement)	(k€)		4 611 k€	3 437 k€	-25,5%	9,6%
Budget de recherche - Mathématiques, sciences et techniques de l'information, micro et nano technologie (Code LOLF D107) (fonctionnement et investissement)	(k€)		545 k€	405 k€	-25,8%	1,1%
Budget de recherche - Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur (Code LOLF D108) (fonctionnement et investissement)	(k€)		2 990 k€	2 132 k€	-27,7%	6,0%
Budget de recherche - Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement (Code LOLF D110) (fonctionnement et investissement)	(k€)		1 276 k€	900 k€	-29,8%	2,5%
Budget de recherche - Sciences humaines et sociales (Code LOLF D111) (fonctionnement et investissement)	(k€)		1 290 k€	972 k€	-24,6%	2,7%
Budget de recherche interdisciplinaire & transverse (Code LOLF D112) (fonctionnement et investissement)	(k€)		4 289 k€	3 857 k€	-10,1%	10,8%
Montant du budget de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires						
	Unité		BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023 - BR 2022	
Budget global de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)	(k€)		72 779 k€	73 731 k€	1,3%	
dont budget de la Formation, de la vie étudiante et santé des étudiants (fonctionnement et investissement) de rétablissement	(k€)		14 027 k€	13 753 k€	-2,0%	
Budget Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence (Code LOLF D101)	(k€)		453 k€	400 k€	-11,8%	0,5%
Budget Formation initiale et continue de niveau master (Code LOLF D102)	(k€)		445 k€	343 k€	-23,0%	0,5%
Budget Formation initiale et continue de niveau doctoral (Code LOLF D103)	(k€)		11 511 k€	11 588 k€	0,5%	15,7%
Budget de la vie étudiante et santé des étudiants (Code LOLF D201, D202 et D203)	(k€)		1 617 k€	1 442 k€	-10,6%	2,0%
Rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	(k€)		34 137 k€	35 572 k€	4,2%	
Part de la rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires sur le budget de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	%		47%	48%		
Montant du budget de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation						
	Unité		BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023 - BR 2022	
Budget global de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)	(k€)		8 925 k€	8 797 k€	-1,5%	
dont budget de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation (fonctionnement et investissement) de rétablissement	(k€)		1 130 k€	1 046 k€	-7,4%	
Budget Bibliothèque et documentation (Code LOLF D105)	(k€)		1 052 k€	871 k€	-17,2%	9,9%
Budget Diffusion des savoirs et musées (Code LOLF D113)	(k€)		78 k€	176 k€	124,3%	2,0%
Montant du budget pilotage & immobilier						
	Unité		BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023 - BR 2022	
Budget global du pilotage et de l'immobilier de l'établissement et (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement) - hors rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires.	(k€)		34 897 k€	37 448 k€	7,3%	
dont budget du pilotage et de l'immobilier de l'établissement (fonctionnement et investissement) de rétablissement	(k€)		18 551 k€	21 214 k€	14,4%	
Budget Pilotage (Code LOLF D115)	(k€)		6 207 k€	5 625 k€	-9,4%	15,0%
Budget Immobilier (Code LOLF D114)	(k€)		12 344 k€	15 589 k€	26,3%	41,6%
Part des dépenses de personnels sur le budget de fonctionnement						
	Unité		BR 2022	BI 2023		
Part des dépenses de personnel sur le budget de fonctionnement	%		73,9%	73,3%		
Part de la rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires sur les dépenses de personnel	%		32,0%	32,8%		
Part des dépenses de personnel dans le budget de l'établissement						
Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Formation, de la vie étudiante et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	%		68,7%	69,3%		
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Diffusion des savoirs, bibliothèque et documentation	%		80,7%	81,3%		
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Recherche	%		87,3%	88,1%		
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Recherche	%		61,4%	67,2%		
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de Pilotage et de l'immobilier de l'établissement	%		46,8%	43,4%		

OBJECTIF : Développer l'autonomie financière

Taux d'exécution budgétaire		Budget Exécuté 2019 (BR) de l'ENS de Lyon	Budget Exécuté 2020 (BR) de l'ENS de Lyon	Budget Exécuté 2021 (BR) de l'ENS de Lyon
Unité				
Taux d'exécution des dépenses		95,7%	96,8%	95,2%
Taux d'exécution des dépenses fonctionnement (hors masse salariale)	%	91,6%	90,5%	87,9%
Taux d'exécution des dépenses masse salariale	%	98,7%	99,2%	99,1%
Taux d'exécution des dépenses investissement	%	77,5%	92,2%	77,5%
Taux d'exécution des recettes	%	97,7%	100,2%	98,1%

Sources des données : Rapports de gestion ENS de Lyon

Montants des ressources (en encaissements)		BR 2022	BI 2023	Variation BI 2023 - BR 2022
Unité				
Montant total des ressources	(k€)	145 626 k€	144 066 k€	-1,1%
Montant total des ressources publiques (fonctionnement + investissement)	(k€)	134 209 k€	134 262 k€	0,0%
- Crédits Etat (y compris masse salariale si responsabilités et compétences élargies) issus du système de répartition annuelle des moyens et du contrat quinquennal	(k€)	123 812 k€	124 088 k€	0,2%
- Crédits issus des agences de moyens nationales, européennes et internationales	(k€)	9 292 k€	9 021 k€	-2,9%
- Montant des ressources issues des collectivités locales et territoriales (hors immobilier)	(k€)	1 106 k€	1 153 k€	4,3%
- Crédits immobiliers consommés, plan campus et CPER	(k€)	0 k€	0 k€	
Montant total des ressources propres	(k€)	11 417 k€	9 805 k€	-14,1%
- Montant des droits d'inscription	(k€)	660 k€	660 k€	0,0%
- Montant de la taxe d'apprentissage	(k€)	40 k€	30 k€	-25,0%
- Montant des ressources issues de la formation continue	(k€)	100 k€	125 k€	25,0%
- Montant des ressources issues des activités partenariales avec le secteur socio-économique (€)	(k€)	1 216 k€	562 k€	-53,8%
- Montant des ressources issues de la propriété intellectuelle (€)	(k€)	121 k€	84 k€	-30,7%
- Montant des ressources issues des fondations, des dons et autres financements	(k€)	9 085 k€	8 149 k€	-10,3%
- Montant des autres ressources propres (Prod. Except., cautions...)	(k€)	195 k€	195 k€	0,0%

Part des recettes propres sur le total des recettes		BR 2022	BI 2023
Unité			
Part des recettes propres sur le total des recettes	%	8%	7%

8. Critères des recettes fléchées

CRITERES DES RECETTES FLECHEES DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DU DECRET 2012-1246 DU 07/11/2012 DIT GBCP

La réforme GBCP est édictée par le décret 2012-1246 du 07 Novembre 2012 et s'applique de manière obligatoire au 01/01/2016.

Elle a pour objet principal de mettre en place un ensemble de règles de gestion budgétaire et financière.

En particulier les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe une recette est une recette globalisée. En particulier, la Subvention pour charges de service public est une recette globalisée.

Les recettes fléchées sont donc une exception à ce principe. La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes dans le Budget rectificatif et les Budgets Rectificatifs, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité, en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire en recette et dans le plan de trésorerie.

Une recette fléchée est une recette ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinée à des dépenses explicitement identifiées potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement.

Une recette fléchée peut expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

En préalable de la définition des recettes fléchées, il convient de rappeler l'attachement d'un établissement comme le nôtre à pouvoir maintenir la capacité d'anticipation sur l'exécution des opérations pluri annuelles tracées en recettes fléchées avant les premiers encaissements, en s'appuyant sur la trésorerie de l'Ecole qui doit conserver un volume suffisant pour le permettre.

En application de la définition des recettes fléchées et des recommandations émises dans les Dossiers de prescription Générales (DPG) édictés par le Ministère de Finances, il convient de distinguer les critères suivants pour les recettes fléchées.

Seront considérées comme des recettes fléchées les recettes regroupant les trois critères suivants cumulatifs :

- Ayant une utilisation prédéterminée par le financeur ;
- Destinées à des dépenses explicitement identifiées ;
- Ces dépenses étant potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement et entraînant un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

Les grandes catégories de recettes fléchées sont sous réserve de la survenance de nouveaux modes de financement se rajoutant à cette liste :

Les Contrats avec l'Union Européenne

Les Conventions avec l'Agence Nationale de la Recherche

Les conventions avec l'Institut Universitaire de France

Les conventions avec l'Etat

Les contrats avec les collectivités locales

Les autres contrats de recherche

Les autres subventions.

Sont exclues du périmètre des recettes fléchées les prestations de recherche.

Ce principe s'applique à tous les actes budgétaires depuis le BI 2017 et a fait l'objet d'un vote du conseil d'administration le 15 décembre 2016.

9. Glossaire

ACE	Activité complémentaire d'enseignement
AE	Autorisation d'engagement
ANR	Agence nationale de la recherche
BDL	Bibliothèque Diderot de Lyon
BI	Budget initial
BIATSS	Personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé
BR	Budget rectificatif
CAF	Capacité d'autofinancement
CIB	Contrôle interne budgétaire
CF	Compte financier
CNU	Conseil National des Universités
CP	Crédit de paiement
CRB	Centre de Responsabilité Budgétaire
DGS	Direction générale des services
DRFIP	Direction régionale des finances publiques
EPST	Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique
GBCP	Gestion Budgétaire et Comptable Publique
GPEEC	Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
IDEX	Initiative d'excellence
Ifé	Institut Français de l'Éducation
MESRI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MOP	Maîtrise d'ouvrage publique
MSE	Masse salariale État
PAP	Projet annuel de performance

PPCR	Parcours professionnels, carrières et rémunérations
PPI	Plan pluriannuel d'investissement
PPP	Partenariat Public Privé
Recettes globalisées	Recettes qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée (SCSP par exemple)
Recettes fléchées	Recettes destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement (ex : contrats de recherche, ressources propres pour un investissement particulier...)
RIFSEEP	Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
RIPEC	Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs
RP	Ressources propres
SACD	Service à comptabilité distincte
SCSP	Subvention pour charges de service public
VP	Vice-Présidence

** Papier issu des forêts européennes*

**DIRECTION
DES AFFAIRES FINANCIÈRES**

Novembre 2022

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60

www.ens-lyon.fr